



Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 1/2025

Sitzung vom / Séance du 27.01.2025





VILLE DE
LUXEMBOURG

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



Maurice Bauer
(CSV)



Lydie Polfer
(DP)



Simone Beissel
(DP)



Laurent Mosar
(CSV)



Corinne Cahen
(DP)



Patrick Goldschmidt
(DP)



Paul Galles
(CSV)



**Pascale Krombach-
Arend** (DP)



Anne Kaiffer
(DP)



Claude Radoux
(DP)



Colette Mart
(DP)



Sylvia Camarda
(DP)



Robert L. Philippart
(DP)



Angélique Bartolini
(CSV)



Bob Biver
(CSV)



Emilie Costantini
(CSV)



David Wagner
(déi Lénk)



Linda Gaasch
(Déi Gréng)



Nicolas Back
(Déi Gréng)



Christa Brömmel
(Déi Gréng)



François Benoy
(Déi Gréng)



Claudie Reyland
(Déi Gréng)



Maxime Miltgen
(LSAP)



Gabriel Boisante
(LSAP)



**Antonia Afonso
Bagine** (LSAP)



Marie-Marthe Muller
(LSAP)



Tom Weidig
(ADR)

ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 27 janvier 2025

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

- | | | |
|-----|---|----|
| I. | Affaires de personnel des Hospices civils | 24 |
| II. | Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg | 24 |

EN SÉANCE PUBLIQUE

- | | | |
|-------|--|----|
| III. | Questions posées par des conseillers communaux | 24 |
| | 1) Question de Madame la conseillère Afonso au sujet d'une campagne de sensibilisation au sujet des violences faites aux femmes | 24 |
| | 2) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de l'association CASA | 24 |
| | 3) Question urgente de Madame la conseillère Brömmel au sujet de l'idée exprimée par des habitants de créer une milice citoyenne dans le quartier de la Gare | 25 |
| | 4) Question de Monsieur le conseiller Wagner au sujet du relogement de locataires faisant l'objet d'une expulsion | 26 |
| IV. | Circulation | 26 |
| V. | Conventions | 27 |
| VI. | Urbanisme | 31 |
| | 1) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 21, rue Aldringen / 3, rue Beck | 31 |
| | 2) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 2, boulevard Konrad Adenauer | 32 |
| | 3) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 146, rue Jean-François Boch | 32 |
| VII. | Plan pluriannuel de financement (présentation) | 33 |
| VIII. | Subsides extraordinaires | 38 |
| IX. | Don de générateurs à la ville de Kyiv | 39 |
| X. | Adaptation du règlement communal créant une allocation de solidarité | 40 |

XI.	Affaires judiciaires	40
XII.	Création / suppression de postes	40
XIII.	Motion pour une stratégie globale de promotion du vélo et de développement des infrastructures cyclables	40

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I. AFFAIRES DE PERSONNEL DES HOSPICES CIVILS

II. AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

En séance publique

III. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question de Madame la conseillère Afonso au sujet d'une campagne de sensibilisation au sujet des violences faites aux femmes

Madame Antonia AFONSO (LSAP) : La sensibilisation joue un rôle essentiel dans le cadre de l'*Orange Week* 2024, dont l'objectif est de lutter contre la violence domestique envers les femmes. Au Luxembourg et dans d'autres grandes villes européennes, de nombreuses actions ont déjà été menées dans ce domaine.

La ville de Vérone a lancé une initiative intéressante et facile à mettre en œuvre : des messages de sensibilisation de la population sont affichés sur les bancs publics. J'ai joint une photo à ma demande écrite. Sur un banc peint en rouge, on peut lire « *La panchina del rispetto contro la violenza sulle donne* », c.-à-d. « Le banc du respect contre la violence faite aux femmes ».

Comme il y a de nombreux bancs dans les parcs et espaces verts ainsi que sur les aires de jeux de la ville de Luxembourg, nous invitons le collège échevinal à analyser la mise en œuvre d'une initiative similaire à celle de la ville de Vérone. Au-delà des parcs, l'action pourrait également être mise en œuvre dans d'autres espaces publics, tels que les abords des gares et les lieux où se trouvent des restaurants de plats à emporter.

La campagne pourrait être réalisée en plusieurs langues, par exemple en luxembourgeois, français, allemand, anglais et portugais.

Le collège échevinal serait-il prêt à lancer une telle initiative ?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je remercie Madame la conseillère Afonso pour cette question intéressante. Elle a souligné à juste titre que de très nombreuses mesures ont déjà été prises à Luxembourg-Ville pour attirer l'attention sur ce sujet important. Le collège échevinal et la commission de l'égalité des chances sont toujours ouverts aux suggestions. Cependant, nous ne pensons pas que la solution soit de mettre en place des bancs peints en rouge. Cela créerait un précédent et d'autres associations poursuivant un objectif tout aussi noble se manifesteraient certainement auprès de la Ville pour lancer des actions similaires.

Le collège échevinal, le conseil communal et la commission de l'égalité des chances soutiennent des actions dans ce

domaine tout au long de l'année. Depuis des années, la Ville de Luxembourg dispose de plans d'action dans lesquels la violence liée au genre est un sujet important. Nous essayons d'atteindre le public par différents canaux : des événements de sensibilisation et d'information sont organisés, la Cinéma-thèque projette des films thématiques, des campagnes de sensibilisation sont menées contre les mutilations génitales féminines et les féminicides, etc. Nous sommes bien sûr présents chaque année lors de l'*Orange Week*. Nous sensibilisons également notre propre personnel et travaillons en étroite collaboration avec des associations. Il a récemment été décidé de mettre l'ancien presbytère de Belair à la disposition de l'association « Femmes en détresse » afin d'y loger neuf femmes.

Afin de ne pas créer de précédent, nous ne prévoyons donc pas l'installation de bancs peints en rouge, mais je remercie à nouveau Madame la conseillère Afonso pour cette question qui met en lumière un sujet très important.

2) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de l'association CASA

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : L'association CASA (« Centre d'appui social et associatif ») fait depuis de nombreuses années partie intégrante de la vie associative de la ville de Luxembourg et au-delà. Elle organise des cours de langue, des cours dans le domaine culturel, propose des conseils et d'autres activités. CASA vend des produits du Portugal sur le marché hebdomadaire. Le siège de l'association se trouve dans un bâtiment appartenant à la Ville de Luxembourg.

Selon des articles de presse parus récemment, des irrégularités ont été constatées, ce qui soulève des questions. Des personnes qui avaient été embauchées par l'association par le biais d'un financement de l'ADEM auraient été licenciées. La direction de l'association a fait l'objet de critiques et des doutes ont été émis quant à l'exactitude des comptes. La question se pose de savoir si cela pourrait avoir des répercussions sur la Ville de Luxembourg.

C'est pourquoi je souhaiterais savoir en quoi consiste exactement le partenariat avec la Ville de Luxembourg dont il est question sur le site Internet de l'association CASA. Qu'est-ce que cela signifie sur le plan financier ? Comment le partenariat est-il formalisé et réglementé ? Un contrôle est-il exercé ? CASA paie-t-elle un loyer pour le bâtiment dans lequel se trouve son siège et dans lequel elle organise des activités ? Quel est le montant de ce loyer ? Quelles sont les obligations de l'association dans le cadre de l'utilisation du bâtiment ? Quelles conséquences le collège échevinal tire-t-il des récentes révélations ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : C'était en 1980, il y a donc 45 ans, que la Ville de Luxembourg a mis à la disposition de CASA la maison de la Montée de Clausen, où se trouve le siège de l'association. C'était une époque où de nombreux immigrants portugais venaient au Luxembourg, et la Ville soutenait bien sûr tous les efforts visant à leur donner le sentiment qu'il existe un endroit où ils peuvent se rendre, où des cours et d'autres activités sont proposés.

Le bâtiment est mis à la disposition de la CASA depuis 1980 pour un euro symbolique. Une nouvelle convention datant de 2022 précise que la mise à disposition du bâtiment a pour objectif : « *L'appui social et associatif aux lusophones, la promotion de l'intégration des lusophones dans la vie publique luxembourgeoise et le combat de toute sorte d'exclusion, en proposant des cours et des appuis dans différents domaines, tels que social, juridique, linguistique, musical, administratif, informatique, psychologique, peinture et couture.* » Au premier étage du bâtiment se trouve un appartement qui a été mis à

la disposition du président de l'association par la Ville en tant que « logement de fonction ». Le loyer mensuel, initialement fixé à 7.000 francs luxembourgeois, a été ajusté par la suite. CASA dispose également d'un dépôt dans un ancien bâtiment situé à proximité de la station-service d'Eich.

Les faits évoqués dans les articles de presse de ces dernières semaines ne relèvent pas de la compétence de la Ville. La Ville n'a absolument rien à voir avec les contrats de travail mentionnés. Comme vous le savez, la directrice de l'ADEM a déjà réagi. Si l'enquête en cours devait révéler que la relation de confiance a été rompue, la Ville devrait reconsidérer la situation. Mais jusqu'à présent, nous n'avons reçu aucune information qui justifie une telle mesure.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Le bâtiment a donc été mis à disposition depuis 1980 pour un euro symbolique. Je suppose que le service compétent s'occupe de l'ajustement du loyer de l'appartement de fonction et vérifie qui a droit à un tel logement. En ce qui concerne le partenariat avec la Ville de Luxembourg, j'aimerais savoir si la Ville reçoit des rapports, par exemple des rapports annuels au sujet des activités de la CASA, c.-à-d. comment se présente le suivi de cette convention.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La procédure est la même que pour les autres communautés, par exemple celle du Cap-Vert, à laquelle la Ville a également mis à disposition un bâtiment pour un euro symbolique. L'un de nos objectifs est de donner aux différentes communautés la possibilité de se réunir entre elles et de se sentir mieux dans la société en général. CASA est très présente avec ses activités. Jusqu'à présent, je n'ai entendu personne dire que cela ne lui convienne pas. En ce qui concerne les contrats de travail mentionnés, les acteurs concernés doivent prendre les mesures nécessaires. Au cas où des erreurs auraient été commises sciemment du côté de l'association CASA, la Ville serait bien sûr prête à réexaminer la situation.

3) Question urgente de Madame la conseillère Brömmel au sujet de l'idée exprimée par des habitants de créer une milice citoyenne dans le quartier de la Gare

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Je n'étais sans doute pas la seule à être consternée par l'annonce selon laquelle certains habitants du quartier de la Gare auraient émis l'idée de créer une milice citoyenne. Les habitants ont justifié leur démarche en expliquant que c'était la seule façon pour eux de réagir à la situation intenable dans certaines rues de ce quartier.

Selon la définition de Wikipédia, une milice a toujours un aspect militaire : il s'agit de « forces armées non permanentes qui complètent les troupes de combat » ou d'« unités de combat dont les membres sont des citoyens concernés ». Il faut donc se poser des questions, et je trouve qu'un tel appel est extrêmement dangereux. J'ai été heureuse d'apprendre que Madame le bourgmestre Lydie Polfer a réagi avec une inquiétude similaire. Que pense le collège échevinal du fait que des personnes siégeant dans des commissions consultatives pour la majorité interviennent dans ce domaine et remettent en question le monopole de la violence légitime de l'État ?

Le collège échevinal peut-il confirmer les déclarations des habitants selon lesquelles les activités criminelles et les cas de comportement antisocial aient augmenté depuis le début de l'hiver ? Quels sont les chiffres avancés ?

La question de savoir si le collège échevinal tolérerait la création d'une milice citoyenne a déjà reçu une réponse.

Qu'a fait la Ville depuis 2023 pour améliorer la situation dans le quartier de la Gare ? Quelles mesures supplémentaires le collège échevinal prévoit-il ?

L'un des éléments d'insatisfaction pourrait également résider dans le fait que le chantier de la rue de Strasbourg, qui cause de nombreux désagréments aux riverains, ne soit toujours pas terminé. Quand les travaux de réaménagement, dont l'achèvement avait été initialement annoncé pour le printemps 2024, seront-ils définitivement terminés ? À quoi sont dus les retards ?

Étant donné que la Ville ne peut pas améliorer seule la situation dans le quartier de la Gare, j'aimerais savoir quelles actions et mesures concrètes le collège échevinal a demandées aux instances étatiques (police, justice, ministère de la Santé, ministère de la Famille) depuis 2023, et quels résultats ont été obtenus.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je vous remercie pour cette question, qui me donne une nouvelle fois l'occasion d'aborder la situation au quartier de la Gare.

Je commencerai par la question la plus facile, à savoir celle des travaux dans la rue de Strasbourg. Pour diverses raisons, ils ont plus de 100 jours de retard, mais devraient être définitivement terminés à l'automne 2025.

Il est évident qu'une milice citoyenne est inadmissible. Mais il est tout aussi évident que les habitants du quartier de la Gare ne supportent plus la situation à laquelle ils sont confrontés quotidiennement depuis de nombreuses années. Et nous prenons ces préoccupations très au sérieux depuis longtemps, contrairement peut-être à *déi gréng*. Je ne sais pas si ce qui a été écrit dans de nombreux articles de presse ces dernières semaines vous laisse indifférents. On peut y lire par exemple : « Le quartier de la Gare est en train de devenir une véritable poudrière » et « Le quartier de la Gare est devenu un centre ouvert de la drogue ». La Ville reçoit aussi régulièrement des messages d'habitants qui décrivent et prouvent par des photos la situation devant leur porte d'entrée le matin. Ils sont confrontés chaque jour à des situations inconcevables. Pendant trop longtemps, cela n'a pas été pris au sérieux par différentes parties.

L'idée de certains habitants de mettre en place une milice citoyenne n'est d'ailleurs pas nouvelle : en 2017/2018 déjà, des citoyens à bout de nerfs avaient annoncé un tel projet. Le collège échevinal a alors engagé une société de sécurité. Je n'ai pas besoin de vous rappeler la réaction du groupe *déi gréng* et d'autres partis politiques au sein du conseil communal : ils ont estimé qu'une telle mesure était terrible et en contradiction avec le monopole de la violence légitime des pouvoirs publics, c.-à-d. de la police – ce que personne n'a jamais remis en question. Les habitants continuent de souffrir de la situation dans le quartier de la Gare, et nous prenons cela très au sérieux.

Au cours des dix années passées, j'ai cherché sans relâche le dialogue avec les habitants et la police, mais malgré toutes les discussions et nos efforts, nous n'avons pas toujours obtenu le résultat que nous aurions souhaité. Je suis heureuse que nous ayons maintenant un ministre de la Police qui est au moins à l'écoute du problème, même s'il ne peut bien sûr pas tout changer du jour au lendemain. La police locale est plus présente et peut beaucoup mieux jouer son rôle préventif.

Comme la presse l'a déjà rapporté, j'ai adressé une lettre au Premier ministre en date du 10 janvier 2025, par laquelle je lui ai demandé de convoquer une table ronde afin de trouver des solutions avec les ministres concernés (police, justice, famille et santé).

En France, en Belgique et aux Pays-Bas, la criminalité liée à la drogue a pris des proportions extrêmement inquiétantes ces dernières années. Cela n'est pas sans conséquences pour le Luxembourg, et nous devons aborder le problème ensemble, sans rejeter la faute sur qui que ce soit.

Le fait que des habitants aient l'idée d'annoncer la création d'une milice citoyenne devrait également donner à réfléchir aux représentants de *déi gréng*, car cela montre que les gens ne vont pas bien. J'espère que nous pourrions annoncer dans les semaines à venir des mesures concrètes à différents niveaux.

J'ai discuté avec le ministre de la Police et les parents des enfants qui vont à l'école dans le quartier de la Gare. Des sociétés de sécurité, que les représentants de l'opposition ont qualifiées d'illégales et d'anticonstitutionnelles, sont désormais présentes autour de l'école, et la situation s'est considérablement calmée depuis. Les agents de sécurité sont postés au centre culturel et à l'entrée de l'école. Cela fait partie des mesures que nous avons prises directement, car il est inacceptable que les enfants soient confrontés tous les jours aux situations que l'on peut voir sur les photos qui nous ont été envoyées. J'espère que personne au sein cette assemblée ne trouve cela normal. J'espère que nous trouverons des solutions avec tous les acteurs, car cela ne peut pas continuer ainsi. Nous ne ménagerons aucun effort. Je vous tiendrai au courant dans les semaines à venir des conclusions concrètes des réunions avec les ministres concernés. Lors de la prochaine réunion du comité de prévention communal, qui aura lieu dans les semaines à venir, la police nous fournira des chiffres concrets sur l'évolution de divers délits et sur d'autres aspects.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Je voudrais réagir brièvement à votre insinuation selon laquelle nous ne nous intéresserions pas aux problèmes mentionnés. Nous avons soumis notre question écrite parce que nous trouvons l'appel à créer une milice citoyenne vraiment très inquiétant. Nous n'avons pas fait cela pour embêter le collègue échevinal, mais parce que cela nous intéresse vraiment. Personne n'a dit dans cette assemblée que tout soit facile, simple et simpliste.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je voudrais signaler aux membres du conseil communal que nous n'allons pas mener de discussion générale sur ce sujet aujourd'hui. Une telle discussion a déjà eu lieu à de nombreuses reprises. Mais comme on peut supposer que chacun ici présent souhaite s'exprimer sur le sujet, je propose aux conseillers communaux de demander à ce qu'un point correspondant soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal, afin que tous les partis puissent prendre position. J'ai répondu à la question de Madame la conseillère Brömmel.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : J'ai le droit de poser une question supplémentaire.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : J'ai simplement dit que la situation dans le quartier de la Gare n'est pas nouvelle et que nous n'avons malheureusement pas trouvé l'écoute nécessaire ces dernières années... Je peux être encore bien plus précise. Nous aurons l'occasion d'en discuter plus en détail lors d'une prochaine séance, si un membre du conseil communal a le courage de faire porter ce point à l'ordre du jour. Ce sera avec plaisir !

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Vous avez affirmé que nous n'ayons rien dit à ce sujet. J'ai posé une question ici pour m'informer à ce sujet. Vous faites partie de la majorité politique depuis de longues années et vous essayez de vous occuper du problème. Et apparemment, les citoyens ont le sentiment que les choses n'avancent pas comme elles le devraient. C'est pourquoi nous avons soumis notre question écrite. Je vous remercie pour les explications que vous avez

fournies. Je constate que vous ne disposez pas encore des chiffres que nous vous avons demandés, et j'espère qu'ils nous seront présentés au sein du comité de prévention communal. Je suis bien sûr heureuse que vous vous engagiez clairement contre la création d'une milice citoyenne et que vous ne tolériez en aucun cas un tel projet, même pas si une telle idée est avancée par des représentants de votre parti au sein des commissions consultatives. Merci beaucoup.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous sommes donc d'accord sur ce point.

4) Question de Monsieur le conseiller Wagner au sujet du relogement de locataires faisant l'objet d'une expulsion

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Ma question concerne un reportage que j'ai lu sur RTL (<https://infos.rtl.lu/actu/luxembourg/a/2269852.html>) : « Expulsion de locataires à Luxembourg / Jacqueline, 92 ans, est forcée de déménager : 'C'est le pire choc de ma vie' »).

Il s'agit de cas individuels médiatisés, à savoir des femmes âgées qui vivent à Merl et doivent quitter leurs appartements parce que le propriétaire a annoncé que l'immeuble sera rénové. L'une des personnes concernées est une femme de 92 ans qui vit là depuis environ 50 ans et ne sait pas où aller. La législation en vigueur est claire et la responsabilité n'incombe pas au collègue échevinal, mais les communes ont comme mission de fournir un hébergement d'urgence aux habitants qui perdent leur logement. Dans un cas, la femme concernée doit quitter son appartement à la fin du mois. La femme de 92 ans, qui est complètement désespérée, doit quitter son appartement dans 5 mois. Comment les personnes concernées peuvent-elles être relogées ?

Il ne s'agit pas seulement d'un problème financier, mais aussi de la question de la vulnérabilité des personnes âgées qui doivent se débrouiller seules dans un autre lieu de résidence, sans leur cercle d'amis. Il existe aussi des projets de logement intergénérationnels qui pourraient éventuellement apporter une solution dans ce cas.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous avons fait des recherches à ce propos et il s'avère que la situation est, comme souvent, différente de ce qui a été présenté : le contrat de bail des locataires a bien été résilié, mais d'après nos informations, la procédure d'expulsion n'a pas encore été engagée. Comme vous le savez, une telle procédure peut être longue. Si une expulsion devait avoir lieu, la commune aurait en effet l'obligation de fournir un hébergement d'urgence aux personnes concernées. C'est ce que nous ferions.

IV. CIRCULATION

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Il est prévu d'aménager un arrêt de bus définitif dans l'intérêt du LCTO au boulevard de la Pétrusse. Je me réjouis du fait que le règlement provisoire devienne définitif. Le boulevard de la Pétrusse est certes une route nationale, mais la réglementation soulève un certain nombre de questions pour la Ville. L'arrêt en question deviendra une sorte de point d'accueil où les guides du Luxembourg City Tourist Office (LCTO) prendront en charge les visiteurs arrivant en bus. Serait-il possible d'examiner avec l'État s'il serait possible d'y installer un abribus, des toilettes, des poubelles supplémentaires, un banc et un plan de la ville ? Il est également important de veiller à ce que les trottoirs soient suffisamment larges, sachant qu'environ 40 personnes y descendent de chaque bus.

Malgré l'interdiction pour les bus touristiques de s'arrêter sur le boulevard Roosevelt, il y en a toujours – il s'agit presque toujours de la même entreprise – qui y font descendre des touristes. Cela peut entraîner des situations relativement dangereuses et des embouteillages pour les autobus municipaux. Serait-il possible d'installer un panneau de signalisation indiquant que les bus touristiques ne sont pas autorisés à s'y arrêter, et de veiller à ce que des contrôles routiers y soient effectués ?

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Cette fois-ci, il y a près de 20 règlements temporaires qui prévoient la fermeture de trottoirs dans le cadre de travaux de construction. Les identifications des règlements pour lesquels nous nous abstenons ont été communiquées au secrétariat général. Je voudrais rappeler à nouveau la proposition d'ajouter une justification aux règlements.

On nous a signalé une situation dangereuse à l'entrée du parking Kockelscheuer, où il y a beaucoup de promeneurs, de joggeurs et de cyclistes. A-t-on prévu des mesures pour mieux garantir leur sécurité ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je me rends souvent à Kockelscheuer et je connais la situation. Jusqu'à présent, la vitesse y était limitée à 50 km/h. Maintenant que les travaux d'infrastructure sont terminés, il est prévu d'introduire une limitation à 30 km/h dans un premier temps. Dans une phase ultérieure, il s'agira d'examiner si une parcelle pourra être acquise à gauche ou à droite du chemin, afin de pouvoir effectuer des travaux de réaménagement. Cela permettrait d'améliorer encore la sécurité des promeneurs, des joggeurs, des visiteurs du *CK Sportcenter*, etc.

L'un des règlements de circulation définitifs concerne la partie supérieure de la rue de Strasbourg, où les travaux sont terminés. Un râtelier à vélos sera installé près de la FNAC dans la rue Aldringen.

Monsieur le conseiller Boisante demande que les règlements temporaires soient justifiés par écrit. Lorsque des entreprises demandent l'autorisation d'installer un chantier, le Service Circulation établit un règlement de circulation temporaire en fonction de la situation sur place. Comme les différents règlements temporaires s'expliquent par la situation sur place, j'estime qu'il est difficile de compléter chaque règlement par une justification supplémentaire.

Des feux de signalisation supplémentaires ont été installés dans le secteur de la rue du Fort Dumoulin et du boulevard Général George S. Patton, où le pont provisoire a été démolé et où les travaux de rénovation du pont existant sont terminés.

Les travaux de construction étant terminés dans le secteur du boulevard de la Pétrusse, une réglementation définitive de la circulation peut y être réintroduite. La proposition de Monsieur le conseiller Philippart d'installer d'autres poubelles ainsi que des toilettes pour les touristes et les chauffeurs de bus est tout à fait justifiée. Tous les bus touristiques qui s'arrêtent au Boulevard de la Pétrusse ne sont pas signalés à l'avance au LCTO. Il arrive donc régulièrement que des bus touristiques s'arrêtent à la halte située près de la Cathédrale et réservée aux lignes de bus régulières, ce qui provoque des embouteillages dans le trafic des bus. Je peux intervenir à nouveau auprès de la police pour qu'elle effectue régulièrement des contrôles à cet endroit. J'interviendrai également auprès du LCTO pour que les entreprises concernées soient informées qu'elles doivent utiliser l'arrêt du boulevard de la Pétrusse.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Afin que chacun comprenne les principes qui sous-tendent les règlements de circulation, j'avais proposé il y a environ six mois que l'on nous explique en commission de la mobilité urbaine pourquoi certains trottoirs doivent être fermés aux piétons pendant des travaux

et d'autres pas. Cela permettrait à nos collègues du LSAP de mieux accepter les règlements temporaires.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Nous soutenons la mesure visant à réduire la vitesse maximale autorisée de 50 à 30 km/h à Kockelscheuer. Étant donné qu'il ne suffit pas d'y installer un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h et que le renouvellement de la route prendra encore du temps, nous proposons de prendre des mesures provisoires, par exemple la mise en place de blocs de béton, afin que les automobilistes soient obligés de ralentir. Cette mesure provisoire devrait être mise en œuvre avant l'été prochain. Elle serait d'autant plus importante que la piste cyclable en direction de Kockelscheuer devrait être terminée dans environ un an et qu'il est important que les voitures roulent lentement au niveau du nouveau croisement.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : J'ose affirmer que 99 % des usagers respectent la réglementation routière sur place. En raison de l'étroitesse de la rue et du fait que les piétons doivent partager l'espace avec le trafic motorisé, la situation est en effet dangereuse. Je vais reprendre la proposition constructive de Monsieur le conseiller Benoy et nous allons examiner la possibilité d'y installer un « coussin berlinois ».

Je remercie également Monsieur le conseiller Radoux de sa bonne suggestion. Je demanderai au Service Circulation de fournir des explications sur des termes tels que « mesure définitive » et « règlement temporaire » lors d'une prochaine réunion de la commission de la mobilité, d'expliquer dans quels cas des règlements de circulation peuvent être adoptés sans vote du conseil communal et dans quels cas un vote du conseil communal est nécessaire.

Les règlements de circulation temporaires qui prévoient la fermeture de trottoirs dans le cadre de travaux sont approuvés avec l'abstention des représentants du groupe LSAP. Les autres mesures temporaires et les modifications définitives du règlement municipal de la circulation sont approuvées à l'unanimité.

V. CONVENTIONS

- 1) Acte déclaratif visant à compléter l'acte de remembrement du 27 juin 2024 concernant la mise en œuvre du PAP « Quartier des Archebusiers » : la Ville n'est pas concernée par ledit ajout. L'acte déclaratif garde le même but d'utilité publique que la convention initiale du 27 juin 2024, à savoir l'intérêt de la mise en œuvre du PAP « Quartier des Archebusiers », approuvé par le conseil communal le 9 février 2015 et par le ministre de l'Intérieur le 22 avril 2015, puis modifié ponctuellement par décision du conseil communal de la Ville de Luxembourg le 16 juillet 2021.
- 2) La société « OLOS FUND S.C.A., SICAV-FIS » cède gratuitement à la Ville un terrain (« rue ») (140,24 ares) sis au lieu-dit « In der Weiherbach » ainsi qu'un autre terrain (« place voirie ») (6,61 ares) sis au lieu-dit « In Rang » (total: 146,85 ares). Aux termes du même acte, les sociétés « OLOS FUND S.C.A., SICAV-FIS » et « Grossfeld PAP S.A. » cèdent gratuitement à la Ville d'autres terrains d'une superficie totale de 431,17 ares. La plupart de ces terrains sont classés comme « place voirie » et se trouvent au lieu-dit « Auf Rodecken » (un terrain de 344,95 ares et un autre de 3,28 ares), aux abords de la rue Hildegard von Bingen (0,04 ares), du boulevard de

Kockelscheuer (7,65 ares et 38,24 ares), de la rue Leonardo da Vinci (29,26 ares), au lieu-dit « Am steinigen Weg » (4,37 ares) ainsi qu'aux abords du boulevard F.W. Raiffeisen (un terrain de 1,81 ares et un autre de 0,12 ares). Un autre terrain de 1,45 ares, sis au lieu-dit « Am steinigen Weg », est classé comme « terre labourable ». But : aménagement des infrastructures publiques du Ban de Gasperich (utilité publique).

- 3) Les sociétés « OLOS FUND S.C.A., SICAV-FIS » et « Grossfeld PAP S.A., SICAV-RAIF » cèdent à la Ville, à titre gratuit, des terrains d'une superficie totale de 153,32 ares. Il s'agit de quatre terrains classés comme terres labourables (31,40 ares et 1,70 ares aux abords du boulevard F.W. Raiffeisen, ainsi que 5,87 ares et 0,09 ares aux abords de la rue François Hogenberg), ainsi qu'un autre terrain de 114,26 ares, désigné comme « place verte » et situé aux abords de la rue Leonardo da Vinci. But : régularisation de la situation foncière du corridor écologique du Ban de Gasperich, comprenant un ruisseau et une piste cyclable publique (utilité publique).
- 4) Les sociétés « OLOS FUND S.C.A., SICAV-FIS » et « S.C.I. Rodecken » accordent à la Ville, à titre gratuit, une servitude de passage, d'accès et d'usage publics sur une partie des parcelles suivantes :
 - parcelle 236/2646 (« terre labourable ») (178,48 ares) sise au lieu-dit « In der Weiherbach » ;
 - parcelle 230/2709 (« terre labourable ») (63,48 ares) sise aux abords du boulevard de Kockelscheuer ;
 - parcelle 230/2586 (« terre labourable ») (10,66 ares) sise au lieu-dit « Auf Rodecken » ;
 - parcelle 226/2730 (« terre labourable ») (105,74 ares) sise aux abords du boulevard de Kockelscheuer. Total : 358,36 ares.

En outre, un collecteur d'eaux usées sera posé sur le tronçon du chemin piétonnier / de la piste cyclable situé entre la rue Hildegard von Bingen et la rue Emile Bian. Il reliera le Service Sports de la Ville, le stade national de football et de rugby ainsi que les futurs immeubles le long du corridor écologique au réseau de canalisation.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 5) Contrat de bail conclu entre la Ville et un particulier portant sur la location d'un local de commerce (45 m²) sis 18, rue Philippe II. Le bail est conclu à partir du 1^{er} février 2025 pour une durée de trois années et peut être reconduit tacitement pour des périodes de trois années. Le loyer mensuel (hors charges et hors TVA) s'élève à 3.000 € de mars 2025 à février 2026, à 3.250 € de mars 2026 à février 2027, à 3.500 € de mars 2027 à février 2028 et à 4.000 € à partir de mars 2028. Il est adapté le 1^{er} janvier de chaque année à l'indice des prix à la consommation.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Nous approuvons la démarche de la Ville consistant à mettre à disposition des locaux commerciaux lui appartenant, compte tenu du fait qu'il est de plus en plus difficile pour les personnes intéressées de trouver un local. D'un autre côté, de nombreux locaux commerciaux sont vacants. Nous estimons que la Ville de Luxembourg devrait jouer un rôle encore plus actif dans la politique commerciale de la capitale. Nous avons également demandé un renforcement des services communaux concernés, afin de pouvoir agir de manière encore plus proactive contre la vacance des locaux commerciaux, en collaboration

avec les propriétaires, tant dans la Ville-Haute que dans le quartier de la Gare. Nous avons également souligné la nécessité pour la Ville d'acquiescer d'autres locaux commerciaux, afin de dynamiser davantage notre ville et nos quartiers. Nous devons malheureusement constater que les responsables de la Ville n'ont pas pris les mesures nécessaires à cet égard ces dernières années. D'où notre appel au collège échevinal pour qu'il se donne plus de moyens financiers afin d'acquiescer des locaux commerciaux supplémentaires.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Nous soutenons également cette mesure, afin qu'un nouveau magasin puisse s'installer en ville et contribuer à une plus grande diversité de l'offre. Comment la Ville procède-t-elle pour sélectionner les candidats ? Le cahier des charges prévoit-il des critères relatifs à l'offre de produits ?

Le collège échevinal serait-il prêt à proposer des loyers encore plus bas pour les locaux commerciaux dont la Ville est propriétaire, afin d'augmenter encore l'attractivité de la ville, en tenant compte du fait qu'une partie du chiffre d'affaires pourrait revenir à la Ville ? Cela permettrait de créer une situation gagnant-gagnant et d'augmenter encore l'attractivité de la capitale. Les fonds revenant à la Ville pourraient être utilisés pour soutenir de nouveaux projets. Combien de locaux commerciaux la Ville souhaite-t-elle encore acquiescer ? Elle devrait le faire non seulement dans le centre-ville, mais aussi dans d'autres quartiers.

En ce qui concerne le point IV de l'ordre du jour, j'avais demandé à plusieurs reprises par un signe de la main que l'on me donne la parole pour prendre position. Après la réponse de Monsieur l'échevin Goldschmidt, la parole a été donnée à Messieurs les conseillers Benoy et Radoux, mais pas à moi. Je ne sais pas si je dois prendre cela personnellement ou non, mais j'ai un peu l'impression d'être négligé.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je peux assurer à Monsieur le conseiller Boisante que cela n'a pas été fait intentionnellement.

Le local commercial a fait l'objet d'un appel d'offres et toutes les parties intéressées ont pu se manifester. Comme pour les pop-up stores, nous avons examiné quelle offre n'était pas encore représentée en ville et quelle gamme de produits pourrait constituer une valeur ajoutée en termes d'attractivité commerciale.

Le conseil communal a suggéré un nouveau modèle de prix de location pour les locaux commerciaux appartenant à la Ville. Je ferai volontiers examiner cette suggestion. Il convient de faire la distinction entre les pop-up stores, proposés à un loyer très bas et permettant aux commerçants de tester sur le marché les produits qu'ils proposent, et les locaux commerciaux qui appartiennent à la Ville, où nous essayons de rapprocher les loyers au prix du marché, car nous ne voulons pas être accusés de concurrence déloyale. C'est pourquoi le loyer augmente de manière échelonnée.

Il existe une liste des locaux commerciaux appartenant à la Ville. Lorsque des propriétaires de locaux commerciaux contactent la Ville pour vendre leur local, nous examinons si l'offre pourrait être intéressante pour la Ville. Dans le cadre des pop-ups, nous recevons également régulièrement de nouvelles offres. Tant le modèle des pop-ups que celui de la mise à disposition de locaux commerciaux appartenant à la Ville permettent de diversifier l'offre de produits.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Il ne s'agit pas d'un local commercial vacant, mais du local commercial qui abritait auparavant le magasin *Vo(l)tage*. Le gérant a résilié le bail, suite à quoi nous avons immédiatement lancé un appel d'offres. Les personnes intéressées soumettent leur offre, y compris une proposition de loyer. Les dossiers reçus sont

vérifiés pour s'assurer qu'ils sont complets, puis soumis au collège échevinal. La Ville ne retient pas simplement l'offre avec le loyer le plus élevé. Elle vérifie également quelle offre pourrait être intéressante pour le site en termes de diversité. Le candidat retenu a fait une bonne expérience avec le projet pop-up et manifesté son intérêt pour le local commercial situé au 18, rue Philippe II, en présentant une offre de loyer échelonnée. Il convient de faire la distinction entre les locaux commerciaux comme celui-ci et les locaux pop-up. Ces derniers sont généralement des locaux que la Ville loue parce que le propriétaire ne trouve pas de locataire, et que nous mettons à la disposition de jeunes entrepreneurs créatifs moyennant un loyer modique, afin qu'ils puissent tester leurs produits sur le marché, pour ensuite éventuellement s'établir de manière permanente sur le marché.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 6) Un particulier cède gratuitement à la Ville un terrain (« place voirie ») (0,02 are) dans la rue des Sources. But : élargissement du trottoir.
- 7) Un particulier cède gratuitement à la Ville un terrain (« place voirie ») (0,01 are) dans la rue des Sources. But : élargissement du trottoir.
- 8) La société *Doheem Constructions s.à r.l.* cède gratuitement à la Ville un terrain (« place voirie ») (0,03 are) sis avenue de la Faïencerie. But : élargissement du trottoir.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 9) La Ville acquiert de la société *Stugalux Construction s.a.* neuf maisons unifamiliales en état futur d'achèvement (VEFA) pour un montant de 7.539.283,22 € (TVA de 17 % incluse). Les maisons sont construites aux abords de la rue Vauban sur des terrains d'une superficie totale de 8,99 ares. Les maisons s'étendent sur 4 niveaux (rez-de-jardin, rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étage). Chaque maison offre une surface utile d'environ 162 m², avec un salon, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, une cuisine, une pièce multi-usage, un local poussettes et vélos, une terrasse en toiture, une terrasse extérieure et un jardin. La vente en l'état futur d'achèvement fait suite au concours « Baulücken III ». But : mise au marché de logements (utilité publique).

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Ce projet montre la détermination de la Ville à créer des logements supplémentaires, y compris par le biais de projets VEFA – voir les projets à Hamm, Dommeldange (25 appartements + 95 chambres) et Eich (47 appartements). Dans ce cas, il s'agit de maisons unifamiliales, et en plus d'un projet *Baulücken*. Cette initiative, lancée il y a une quinzaine d'années, est importante, car elle permet au tissu urbain de se développer de manière cohérente et améliore ainsi la qualité de vie dans les quartiers. Dans le cas présent, il s'agit en outre d'un projet sans voiture. Les nouveaux logements seront bien desservis par les transports publics.

Les terrains se trouvent dans une zone « Hab-1 » et dans une zone très sensible du patrimoine mondial de l'Unesco. C'est pourquoi j'apprécie le fait que le concours d'architecture ait mis l'accent sur une intégration discrète des bâtiments dans le paysage urbain.

Il y a environ 20 ans, la Ville avait commandé une étude sur le développement et la densification de la ceinture intérieure (Pfaffenthal, Grund, Clausen, Eich, Mühlenbach, Rollingergrund) dans le but de garantir une croissance cohérente de la ville. Le projet actuel, aux facettes multiples, doit

également être considéré dans ce contexte. La Ville entend-elle vendre (avec ou sans bail emphytéotique) ou louer les logements en question ? Une « quote-part abordable » est-elle prévue ?

La rue Vauban est relativement fréquentée. Une trentaine de nouveaux habitants y emménageront une fois les maisons terminées. Même si je sais que la Ville veille à ce que les trottoirs soient suffisamment larges et à ce que la circulation soit fluide, il me semble important de souligner à nouveau cette nécessité.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Nous saluons les investissements dans des logements abordables. Cependant, lorsque des fonds publics sont investis, il faut s'assurer que ces logements soient également disponibles pour les générations futures. Malheureusement, le collège échevinal reste muet sur la question de savoir si ces logements seront loués ou vendus. Lors d'une réunion de la commission consultative compétente, un échevin a récemment estimé qu'il faudrait à nouveau proposer des logements à la vente. Ces derniers mois, une série de projets ont été lancés, mais aucune stratégie n'a été définie pour les années à venir. Les neuf maisons unifamiliales devraient être louées et rester à long terme la propriété de la Ville. Il faut en tout cas éviter que les maisons ne soient vendues par leurs occupants sur le marché privé après quelques années avec des bénéfices importants, comme cela s'est produit il y a plusieurs décennies avec des logements de promoteurs immobiliers publics.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Nous sommes également d'avis que la Ville a raison de racheter des projets VEFA, car il ne s'agit pas seulement de sauver des promoteurs, mais aussi d'augmenter le parc de logements de la Ville. Dans le cas présent, il s'agit d'un projet *Baulücken* à Pfaffenthal, l'un des plus beaux quartiers de la ville. L'achat de bâtiments qui deviendraient à long terme la propriété de la Ville permettrait également de contrer le risque de gentrification. Nous appelons le collège échevinal à prendre clairement position. La Ville doit augmenter son parc de logements et l'achat de logements en VEFA est une solution. Cependant, en commission consultative, on ne nous a pas confirmé que la Ville souhaite conserver les logements en sa possession et les louer.

Je constate que Monsieur le conseiller Radoux, comme souvent, demande la parole à la fin d'une discussion, mais qu'il ne s'est pas manifesté auparavant pour prendre position. Je trouve cette façon de procéder injuste, même si Monsieur Radoux a bien sûr le droit de prendre position.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Je suis heureux que Monsieur le conseiller Wagner soit d'avis que je puisse prendre position.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Chaque membre du conseil communal est libre de demander la parole dans le cadre d'une discussion.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Nous avons examiné le projet en question au sein de la commission consultative. Le fait de disposer d'une stratégie ne vous empêche pas de vous retrouver cinq ans plus tard dans une situation différente qui exige de prendre d'autres décisions. Le projet actuel s'inscrit dans le cadre du projet *Baulücken*, initié par la Ville au milieu des années 2000. La Ville avait décidé de s'engager sur la voie de l'emphytéose, d'une part pour éviter que les acheteurs ne revendent les biens immobiliers après quelques années en réalisant des bénéfices importants, et d'autre part pour réduire les coûts. Le nombre de candidats était élevé, mais étant donné que certaines personnes n'ont pas obtenu un prêt bancaire intéressant, tous les partenaires de la Ville n'ont pas réussi à vendre les maisons prévues. La Ville a alors racheté différents projets *Baulücken*. Le groupe DP soutient cette décision à 100 %.

Nous ne savons pas aujourd'hui quels seront les besoins les plus importants dans quelques années. Tout porte à croire que la situation sera encore difficile dans deux ans, de sorte que nous garderons les maisons achevées en propriété communale et que nous les donnerons en location. Il se peut aussi, par exemple, que nous proposons cinq maisons à la location et que nous vendions les autres par bail emphytéotique. Je ne pense pas que la Ville doive poursuivre l'objectif de posséder le plus grand nombre possible de logements. Nous devons intervenir là où il y a un besoin, là où le marché privé ne parvient pas à répondre à certains besoins. La création de logements locatifs abordables fait partie des priorités de la déclaration échevinale actuelle, tout comme de la précédente. Cela n'exclut ni une offre diversifiée, ni le recours à d'autres modèles. Le modèle du bail emphytéotique s'avère toutefois difficile à appliquer à certains biens immobiliers : il permet certes de faire baisser le prix du marché à court terme, mais à long terme, ce modèle n'est plus aussi attractif pour beaucoup et s'avère également difficile à mettre en œuvre pour nos services. C'est pourquoi il faut réfléchir à d'autres modèles. Il faut qu'il y ait une offre diversifiée de logements, et la Ville doit contribuer à permettre l'accès à la propriété privée aux personnes qui, sans cela, en seraient exclues sur le marché privé.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : L'entreprise Stugalux a remporté le concours *Baulücken* en 2024. Elle avait pour mission de mettre en œuvre le projet et de vendre les logements. Dans la situation actuelle, que nous connaissons tous, l'entreprise en question n'arrive pas à mettre en œuvre le projet. Il est toutefois important pour la Ville que les neuf maisons unifamiliales soient construites sur le terrain de 9 ares qui lui appartient. Le prix de construction net est inférieur à 5.200 euros par mètre carré.

À l'origine, il était prévu d'installer le chauffage au gaz. Le collègue échevin s'est prononcé contre cette solution. Comme il s'agit de petites parcelles, il a fallu étudier la faisabilité de l'installation de pompes à chaleur, en tenant compte du fait que celles-ci ne doivent pas faire tant de bruit que les habitants ne puissent plus dormir. Une solution a pu être trouvée.

Vendre, louer, bail emphytéotique ou non : ce sont des questions que nous nous posons régulièrement au sein du collège échevin. Il n'y a pas de réponse universelle à cette question. La Ville dispose de vastes terrains qui seront construits dans les années à venir. Dans le cadre de la présentation du plan pluriannuel de financement, Monsieur l'échevin des finances Mosar aura certainement encore une ou deux choses à dire à ce sujet. Je vous remercie de votre large approbation et me réjouis de la construction de nouveaux logements pour les familles dans la rue Vauban.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 10) La société *ARFIBI s.à r.l.* cède gratuitement à la Ville un terrain de 0,31 are (« place voirie ») dans la rue des Muquets. But: élargissement du trottoir.
- 11) Un particulier cède gratuitement à la Ville un terrain de 0,03 are (« place voirie ») dans la rue des Pommiers. But: élargissement du trottoir.
- 12) Un particulier cède gratuitement un rocher (0,24 are) situé derrière la maison n° 159, rue de la Tour Jacob, à la Ville. But : arrondissement de la propriété communale.
- 13) Avenant à la convention relative à la mise en œuvre du Pacte logement 2.0 : le contingent horaire du Conseiller logement auquel la Ville a droit est modifié. La participation financière sous forme de prise en charge des honoraires du Conseiller logement pour la mise en œuvre du

PAL (Programme d'action local logement) est adaptée. Un contingent correspondant à un nombre total d'heures maximum de 380 est désormais accordé. Les autres dispositions restent inchangées.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 14) Financement de 1,5 ETP *doorman* pour les besoins du bistrot social sis rue Willy Goergen : la Croix-Rouge a informé la Ville que le nombre de visiteurs a fortement augmenté ces dernières années et que certaines personnes adoptent un comportement agressif. Afin d'améliorer la sécurité du personnel et des visiteurs, la Croix-Rouge propose d'embaucher deux *doormen* (deux fois 0,75 équivalent temps plein dans la carrière C2). La dépense annuelle supplémentaire est estimée à 82.691 €.

Madame Emilie COSTANTINI (CSV) : La Ville soutient le projet du bistrot social de la rue Willy Goergen depuis de nombreuses années. En septembre 2024, la Croix-Rouge a informé la Ville que le nombre de visiteurs du bistrot social avait triplé depuis 2021 et que certaines personnes avaient eu un comportement agressif ou violent. Afin de soulager l'équipe éducative et de lui permettre de se concentrer sur ses tâches principales, la Croix-Rouge propose d'embaucher deux *doormen* dont la mission sera de contrôler l'accès au bistrot, de désamorcer les situations conflictuelles, d'appeler la police ou les services de secours en cas de besoin et de soutenir l'équipe éducative dans son travail pendant les moments calmes (par exemple, pour le service de boissons). Le projet « bistrot social » est un succès. Notre groupe soutient l'embauche des deux *doormen* à partir du 1^{er} janvier 2025.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Nous soutenons également cette convention. L'augmentation du nombre de visiteurs dans cette structure bas seuil dans la Ville-Haute montre qu'il existe un besoin pour de telles structures. Il faut réagir au fait que les locaux deviennent de plus en plus exigus. Seuls quelques rares visiteurs se comportent de manière agressive. En août, 3.500 passages ont été recensés, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il y ait eu 3.500 visiteurs, car certaines personnes s'y rendent plusieurs fois par jour. Même s'il ne s'agit que d'une ou deux personnes qui se comportent de manière agressive, la Croix-Rouge doit être en mesure d'y réagir. En commission, j'ai insisté sur le fait que les personnes à recruter doivent faire preuve d'une certaine compréhension pour la situation des visiteurs. On nous a expliqué que les deux employés à recruter seraient formés à la prise en charge de ce groupe cible.

Des travaux de transformation sont prévus prochainement dans la rue Willy Goergen, ce qui signifie que la structure devra déménager. Où déménagera-t-elle et quand ?

En commission, nous avons également appris que la convention ne contiendra pas la clause insérée dans les conventions conclues avec HUT, selon laquelle la communication de l'association ne peut se faire que par l'intermédiaire de la Ville. Nous tenons à saluer ce fait.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Les *doormen* qui seront embauchés recevront une formation adaptée à leur tâche. Deux bistros sociaux fonctionnent actuellement sur le territoire de la capitale : celui dans la Ville-Haute et le bistrot « Le Courage » à Bonnevoie. Il a été souligné à juste titre que toutes les personnes qui fréquentent un bistrot social ne se comportent pas de manière agressive. N'empêche que certains clients ont un comportement agressif, que ce soit parce qu'ils consomment de la drogue ou de l'alcool, ou parce qu'ils souffrent de troubles psychiques. Il est bien sûr également dans notre intérêt de protéger le personnel, car nous voulons que les collaborateurs aiment leur travail.

La recherche d'un nouvel emplacement approprié pour le bistrot social dans la Ville-Haute, qui doit déménager en raison de travaux de transformation, est en cours. Il est clair que le bistrot social restera à son emplacement actuel jusqu'à ce que nous ayons trouvé un autre endroit. Dès que nous aurons des informations concrètes sur un autre emplacement approprié, je vous en informerais.

La convention est approuvée à l'unanimité.

15) Le conseil communal est appelé à approuver plusieurs conventions conclues avec le ministère du Logement, ayant pour objet d'arrêter les conditions et modalités de la participation financière de l'État aux frais de construction de 32 logements locatifs. La Ville s'engage à donner ces logements en location pendant 40 ans. Les conventions concernent :

- un logement locatif sis 42, rue Mathieu Lambert Schrobilgen (participation de l'État : 75 % des coûts de transformation ; maximum 188.000 € TTC) ;
- un logement sis 105, rue de la Tour Jacob (participation de l'État : 75 % du prix d'acquisition en vue de la réalisation du logement, avec un maximum de 13.944 € TTC, et 75 % du coût de réalisation du logement, avec un maximum de 271.736 € TTC) ;
- 7 logements locatifs sis 90, rue de Grünwald (participation de l'État : 75 % du coût de réalisation des logements ; maximum 2.500.000 € TTC) ;
- 12 logements locatifs sis 81, rue Auguste Liesch (participation de l'État : 75 % du coût de réalisation des logements ; maximum 3.966.000 € TTC) ;
- 8 logements locatifs sis 22, rue des Celtes (participation de l'État : 75 % du coût de réalisation des logements ; maximum 2.771.000 € TTC) ;
- 3 logements locatifs sis 21, rue Michel Welter (participation de l'État : 75 % du coût de construction des logements ; maximum 518.000 € TTC).

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : La crise du logement est l'un des plus grands défis à Luxembourg-Ville et touche de plus en plus de personnes. Dans une ville où un travailleur sur cinq doit vivre au seuil de pauvreté ou en dessous, ce qui est principalement dû aux loyers élevés, il faut des actions concrètes plutôt que des annonces. Les conventions conclues entre la Ville et l'État dans le cadre du Pacte logement 2.0 sont un outil important pour créer des logements abordables et soutenir financièrement la commune. Nous voyons toutefois de manière critique la manière dont la Ville utilise actuellement cet instrument. L'État prend en charge jusqu'à 75 % des coûts de construction si la commune s'engage à louer à des prix abordables les biens immobiliers créés dans le cadre du pacte pendant au moins 40 ans - une situation gagnant-gagnant. Nous avons donc été étonnés de lire que seulement 32 logements sont concernés par la présente convention. On pourrait en conclure qu'en 2025, seulement 32 logements supplémentaires seront proposés à la location par la Ville. D'autres conventions seront-elles conclues en 2025 dans le cadre du Pacte logement ? Si la réponse est négative, 32 nouveaux logements ne suffiront pas, non seulement parce qu'il s'agit d'un petit nombre, mais aussi parce que la majorité des logements dans la création desquels la Ville veut investir ne resteront pas à court ou moyen terme en possession de la Ville, car ils seront vendus, ce qui s'applique également aux logements en bail emphytéotique. Ainsi, l'objectif du Pacte logement 2.0, à savoir la création de logements durables et abordables, appartenant à la commune, ne sera pas atteint.

Si la Ville ne parvient pas à gérer davantage de logements locatifs, ne devrait-elle pas se donner les moyens de gérer un grand parc de logements ?

Le budget 2025 prévoit des fonds pour la construction de quatre maisons individuelles dans la rue des Celtes. La convention relative à la rue des Celtes fait état de huit logements locatifs. Serait-il possible d'obtenir des informations sur la modification apportée ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Jusqu'à présent, aucune convention n'était nécessaire : la Ville a exigé et obtenu ce à quoi elle avait légalement droit. L'État estime désormais qu'il est nécessaire de conclure une convention soumise au vote du conseil communal. Cela ne nous pose aucun problème, car les conventions montrent bien les efforts déployés par la Ville pour créer des logements supplémentaires. Au total, 32 logements seront créés. Dans le cadre des discussions budgétaires, les efforts considérables que la Ville a déployés et continue de déployer pour acheter des projets VEFA ont été soulignés à juste titre. Les logements qui font l'objet des présentes conventions sont déjà achevés. Les pourcentages exacts de la participation financière de l'État ne pourront être déterminés qu'une fois les travaux de construction terminés.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Le budget 2025 prévoit des fonds pour la construction de quatre maisons unifamiliales rue des Celtes. La convention relative au bâtiment n° 22, rue des Celtes, fait état de huit logements.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous avons pris notre décision en fonction de la demande et du type de logements qui conviennent le mieux au bien en question.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : D'après mes informations, nous nous trouvons ici dans le cadre du Pacte logement précédent. Il s'agit de corrections relatives aux années 2020, 2021. Les fonds ont déjà été investis. Le vote d'aujourd'hui est nécessaire pour que la Ville puisse bénéficier du soutien financier de l'État, conformément à la nouvelle réglementation.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : L'important, c'est que les logements puissent maintenant être occupés.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Dans le cadre du Pacte logement 2.0, nous allons nous pencher sur la participation de l'État lors d'une prochaine réunion de la commission. Les recettes provenant de la participation de l'État ne sont pas encore inscrites au budget 2025.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Monsieur l'échevin Mosar reviendra sur ce point lors de la présentation du plan pluriannuel de financement.

La convention est approuvée à l'unanimité.

VI. URBANISME

1) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 21, rue Aldringen / 3, rue Beck

Par courrier du 7 novembre 2024, le ministre de la Culture a informé la Ville de son intention de classer patrimoine culturel national le bâtiment sis 21, rue Aldringen / 3, rue Beck.

Suivant le PAG de la Ville, le bâtiment en question est situé dans une « zone mixte urbaine [MIX-u] », superposée par une

zone « secteur protégé d'intérêt communal 'environnement construit' ». Cette zone est couverte et précisée par le PAP QE « secteur protégé de la Ville Haute [SPR- vh] ». Dans la partie graphique du PAP QE [SPR- vh], le bâtiment est marqué d'un astérisque (*), ce qui représente le plus haut degré de protection communale. Il est situé dans la zone tampon du site inscrit à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'immeuble, construit entre 1935 et 1938, s'inspire des bâtiments des grandes villes européennes du XIX^e siècle, dont les immeubles à plusieurs étages et à fonctions mixtes ont fortement influencé la densité du quartier. Ses façades, sobres dans leur langage, reflètent la diversité programmatique du bâtiment. De nombreux éléments de finitions intérieures et extérieures sont d'origine. On peut notamment mentionner l'aménagement intérieur du café situé au rez-de-chaussée.

Le bâtiment a été planifié, autorisé et exécuté simultanément avec les bâtiments sis 19, rue Aldringen / 5, rue Beck et 17, rue Aldringen / 7, rue Beck. L'intégralité de l'îlot présente un potentiel important en matière de patrimoine culturel. Un classement isolé du bâtiment sis 21, rue Aldringen / 3, rue Beck ne tiendra pas compte du potentiel patrimonial du site. Dès lors, il est proposé de rappeler au ministère de la Culture le caractère scientifique de la protection du patrimoine culturel national et de l'informer que sa proposition manque de cohérence. Vu le caractère patrimonial de l'immeuble, il est néanmoins proposé au conseil communal de rendre un avis favorable.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Ce bâtiment fait partie d'un ensemble situé entre la rue Aldringen, la rue Beck et la Grand-Rue, qui présente un grand intérêt historique. Autrefois, il y avait là une caserne, puis les terrains ont été divisés pour y construire des immeubles d'habitation. Il est maintenant proposé de classer un seul de ces bâtiments, ce qui soulève des questions. Au sein de la commission consultative, les avis étaient partagés. Je vois le projet du ministère d'un très bon œil, car le fait que le ministère de la Culture soit favorable à un classement du bâtiment concerné au patrimoine culturel national signifie implicitement que le ministère reconnaît le statut de protection communale de l'ensemble du complexe de bâtiments et ne s'opposerait donc certainement pas à un classement des bâtiments adjacents, qui sont encore plus précieux du point de vue de la protection des monuments historiques. Il aurait été effrayant que le ministère se prononce contre le classement de ce bâtiment. La loi de 2022 prévoit la création d'un inventaire national du patrimoine culturel. L'avis favorable émis par le ministère de la Culture pour le bâtiment n° 3, rue Beck, signifie donc une reconnaissance préalable de ce qui sera plus tard inclus dans l'inventaire, comme le prévoit déjà la protection de l'ensemble de la part de la Ville.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Monsieur le conseiller Philippart a mis le doigt sur le problème, à juste titre : une fois de plus, le ministère de la Culture a l'intention de ne classer qu'un seul bâtiment d'un ensemble cohérent, bien que dans le PAG de la Ville, tous les bâtiments de cette rue fassent partie du « secteur protégé ». L'objectif est ici que les propriétaires du bâtiment concerné puissent obtenir davantage d'aides financières de la part de l'État.

Le conseil communal émet un avis favorable à l'unanimité.

2) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 2, boulevard Konrad Adenauer

Par courrier du 20 novembre 2024, le ministère de la Culture a informé la Ville de son intention de classer patrimoine culturel national l'ancien bâtiment de la Deutsche Bank au Kirchberg (2, boulevard Konrad Adenauer). Dans le PAG de

la Ville, la parcelle concernée est classée dans une « zone mixte urbaine centrale [MIX-c] » et est superposée par une zone « secteur protégé d'intérêt communal 'environnement construit' ». Cette zone est couverte et précisée par PAP QE « KIR-Grünwald Nord [KIR-gn] ». Dans la partie graphique du PAP QE [KIR-gn], le bâtiment est indiqué comme « patrimoine classé » et fait partie du « secteur protégé de Kirchberg ».

Construit entre 1987 et 1991, ce bâtiment a été l'un des premiers à être implanté dans le secteur *Kiem*. Par la suite, d'autres banques s'y sont installées également. Le bâtiment a été conçu par l'architecte allemand Gottfried Böhm, lauréat du prix Pritzker en 1986. Il s'agit d'un exemple typique de l'architecture postmoderniste de la fin des années 1980. Les étages de l'immeuble de bureaux s'articulent autour d'un atrium généreux. Le bâtiment prône une transparence à la fois par sa spatialité et par l'utilisation de matériaux tels que l'acier, le verre et le béton. Vu l'importance de ce bâtiment dans l'histoire récente du développement du plateau de Kirchberg et sa valeur en tant que patrimoine contemporain, il est proposé au conseil communal de rendre un avis favorable.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Il s'agit de l'ancien bâtiment de la *Deutsche Bank*, une construction relativement récente, ce qui soulève la question de savoir à partir de quelle année nous classons les bâtiments. Ce bâtiment, qui a reçu le prix Pritzker, revêt une grande importance dans l'histoire de notre ville. À l'origine, la *Deutsche Bank* voulait construire un nouveau bâtiment dans la Vieille-Ville. Le gouvernement de l'époque a finalement fait pression pour que le projet soit situé sur le plateau de Kirchberg. L'histoire du bâtiment justifie sa protection. Nous devons toutefois être conscients du fait qu'une rénovation énergétique du bâtiment entraîne des coûts élevés. Le flux de travail d'aujourd'hui est différent de celui d'hier. La nouvelle répartition des locaux représente donc un défi supplémentaire, pour lequel le propriétaire du bâtiment peut compter sur les conseils de la Ville et de l'INPA.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La Ville de Luxembourg s'est opposée à l'époque aux projets de construction de la *Deutsche Bank* dans la Vieille-Ville. La banque avait initialement l'intention de vider et de surélever tout le bloc « Neuberger » jusqu'à la Place du Théâtre. La Ville a contre-carré ce projet. Cependant, comme nous étions favorables à l'implantation de la *Deutsche Bank* à Luxembourg-Ville, le Premier ministre de l'époque, Jacques Santer, a proposé des terrains appartenant à l'État sur le plateau du Kirchberg. Par la suite, d'autres banques se sont également installées dans la partie supérieure du Kirchberg. Des ajustements ont été apportés au PAG de l'époque (*Plan Joly*) et des réglementations strictes y ont été inscrites. En résumé, on peut dire que la Ville et l'État luxembourgeois ont travaillé ensemble pour réaliser un meilleur projet.

Le conseil communal émet un avis favorable à l'unanimité.

3) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 146, rue Jean-François Boch

Par courrier du 14 novembre 2024, le ministre de la Culture a fait part à la Ville de son intention de classer patrimoine culturel national le bâtiment sis 146, rue Jean-François Boch. Dans le PAG de la Ville, la parcelle concernée est classée en partie dans une « zone d'habitation 1 [HAB-1] » et en partie dans une « zone de jardins familiaux [JAR-jf] ». Le bâtiment a été construit au cours de la première moitié des années 1920 et est représentatif des constructions de cette époque. Il comprend deux étages pleins et une toiture à la Mansart. Au nord-ouest se trouve une remise. La construction actuelle a remplacé un bâtiment qui figurait sur le plan cadastral de 1822. Selon l'avis du service communal compétent, l'aspect

extérieur du bâtiment n'est pas exceptionnel. De nombreux bâtiments similaires, formant des ensembles harmonieux, sont répertoriés dans le PAG de la Ville. Selon l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA), le bâtiment possède des finitions intérieures d'origine.

Le terrain est situé sur un terrain à forte pente, bordée de parois rocheuses. Le PAP QE permet la construction d'un immeuble d'une hauteur de 8,5 mètres à la corniche et d'une profondeur de 13 mètres, à condition de respecter un recul postérieur moyen de 12 mètres. Une autorisation de bâtir pour la démolition partielle de la maison individuelle et de l'annexe a été délivrée le 18 novembre 2024. La Ville a également reçu une demande en autorisation de bâtir pour la transformation de l'immeuble et de son annexe. Les transformations prévues comprennent notamment un agrandissement vers l'arrière de l'immeuble au niveau du rez-de-chaussée, une transformation de la toiture, une surélévation de l'annexe et la création d'une passerelle entre les deux bâtiments. Il est proposé au conseil communal de rendre un avis négatif concernant le classement au patrimoine culturel national.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Après en avoir discuté en commission consultative, j'ai examiné la chronologie des événements. Le 24 avril 2024, la COPAC (Commission pour le patrimoine culturel) a rendu un avis favorable, avec 11 voix pour, une abstention et une voix contre. Par courrier du 14 novembre 2024, le ministre de la Culture a informé la Ville de son intention de classer le bâtiment au patrimoine culturel national. Le 18 novembre 2024, la Ville a accordé un permis de démolition partielle de la maison individuelle et de l'annexe. Cette chronologie m'a interpellée. Dans l'argumentation du ministre, il est question d'aménagements intérieurs dignes de protection, mais il semblerait que certains d'entre eux aient déjà été enlevés après l'autorisation de la Ville. On peut se demander si cela n'aurait pas pu être évité. Serait-il possible d'obtenir plus d'informations à ce sujet ? Notre groupe s'abstiendra lors du vote.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : En commission, on nous a montré des photos de la maison en question. Quand on voit le bâtiment avec le poulailler attenant, un mur datant probablement des années 1960 et une cour intérieure bétonnée, on se rend compte qu'il existe toute une série de biens immobiliers de ce type dans la ville, et on se demande si l'on envisage sérieusement de classer ce bâtiment comme monument culturel national. Dans son avis, le ministère mentionne certes que des éléments d'origine ont été conservés à l'intérieur, peut-être des carreaux et des portes, mais il ne qualifie pas d'extraordinaires ces éléments. À nos yeux, le bâtiment n'a rien d'extraordinaire, de sorte que notre groupe soutient l'avis négatif de notre service.

Nous avons régulièrement la même discussion sur le thème de la protection des monuments historiques. Il est presque impossible de comprendre les critères appliqués par l'INPA, ce qui donne l'impression que les décisions sont prises à la tête du client et que certaines demandes visent soit à bloquer un projet, soit à obtenir des fonds publics pour des travaux de rénovation. Il serait judicieux d'organiser une réunion entre les services compétents de la Ville, la Commission nationale pour le patrimoine culturel, l'INPA et des représentants du ministère de la Culture, afin de discuter d'une approche plus constructive. Les documents mis à la disposition du conseil communal devraient indiquer de qui émane l'initiative de la demande de classement d'un bâtiment au patrimoine culturel national (État, propriétaire du bâtiment, voisin, etc.).

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le permis de construire, délivré le 18 novembre 2024 pour la démolition partielle de la maison individuelle et du bâtiment annexe, a été délivré légalement, sur la base du classement du bâtiment mentionné dans le PAG de la Ville. Le fait que la lettre du ministère ait été reçue par l'administration communale

quatre jours plus tôt n'a eu aucune influence sur l'octroi de ladite autorisation. Une commune ne peut examiner une demande de permis de construire que sur la base des compétences qui lui sont attribuées, c.-à-d. uniquement par rapport à la conformité au PAG.

La Ville est appelée à rendre un avis. Quelle que soit la teneur de notre avis, la décision reviendra au ministère de la Culture. Si le ministère ne tient pas compte de notre avis, les personnes concernées peuvent faire appel de la décision du ministre. Vous vous souvenez tous de l'affaire de la villa située au croisement du boulevard Pierre Dupong et de l'avenue du X Septembre. Le bâtiment avait été classé patrimoine culturel national par l'État et la villa était également protégée par le PAG de la Ville. Les personnes concernées ont porté plainte contre la décision du ministre et le tribunal leur a donné raison. Dans le dossier présent, la décision appartient désormais au ministère de la Culture.

Le conseil communal rend un avis négatif, les représentants du groupe déi gréng s'abstenant.

VII. PLAN PLURIANNUEL DE FINANCEMENT (PRÉSENTATION)

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Les membres du conseil communal pourront-ils prendre position après la présentation du plan pluriannuel de financement par Monsieur l'échevin Mosar ? Il serait bon que cela soit précisé dans l'ordre du jour.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La demande de Monsieur le conseiller Weidig est tout à fait justifiée. Ceux qui sont parmi nous depuis quelques années savent que la présentation du plan pluriannuel de financement est toujours suivie d'une discussion, mais que le plan n'est pas soumis au vote. Nous veillerons à ce que le point de l'ordre du jour soit intitulé la prochaine fois « Plan pluriannuel de financement - présentation et discussion ».

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le plan pluriannuel de financement (PPF), qui est une planification financière jusqu'en 2028. Il s'agit évidemment d'un instantané, car en raison d'une série d'impondérables, personne ne peut prévoir à ce stade si les chiffres indiqués reflètent ou non les évolutions futures réelles. Tout d'abord, quelques explications pour tous ceux qui ne sont pas membres du conseil communal depuis très longtemps. Le PPF a été discuté en détail au sein de la commission des finances. Les documents étaient disponibles au préalable. Aujourd'hui, le plan sera présenté au conseil communal et les membres du conseil communal auront bien sûr la possibilité de prendre position. Il n'y aura pas de vote sur le document. Les chiffres que je présente aujourd'hui sont basés sur les données fournies par le ministère de l'Intérieur, de sorte que nous ne réinventons pas la roue.

Pour l'année 2025, on table sur un taux d'inflation de 2,60 %. Le taux d'inflation devrait retomber à 1,70 % en 2026 et à 1,50 % en 2027, avant de remonter à 1,80 % en 2028 – donc une évolution rassurante.

Les chiffres dont nous disposons montrent que la population du pays a augmenté en moyenne de 1,57 % entre 2022 et 2024, tandis que la population de la Ville de Luxembourg a augmenté en moyenne de 1,26 % au cours de la même période. Cette différence s'explique par le fait qu'une grande partie des activités économiques, notamment le secteur financier, se concentre dans la capitale, et qu'il y a eu de légères crises ces

dernières années. Moins de personnes ont été embauchées, ce qui a eu pour conséquence que moins de personnes ont déménagé dans la capitale. Les crises ont également eu pour conséquence que la mise en œuvre de projets de construction de logements privés n'a souvent pas progressé comme prévu, de sorte que le nombre de logements proposés sur le marché du logement a été inférieur aux prévisions et que, par conséquent, il y avait moins d'espace disponible pour de nouveaux habitants. Une augmentation de la population de 1,26 % est néanmoins élevée, sans que l'on puisse toutefois dire que la ville se développe trop rapidement.

En ce qui concerne les **recettes ordinaires**, la progression annuelle moyenne (budget 2025-2028) des recettes du Fonds de dotation globale des communes est de 5,66 % et celle des recettes de l'impôt commercial de 3,53 %. Les prévisions sont rassurantes, mais là encore, il faut garder à l'esprit la grande dépendance de nos finances de la situation nationale. Les chiffres qui nous ont été présentés à la Chambre des députés concernant les recettes fiscales sont très positifs, ce qui aura également un effet positif sur les recettes de la Ville. Toutefois, si une nouvelle crise devait survenir – et cela n'est pas à exclure, entre autres depuis l'arrivée du nouveau président américain –, les chiffres pourraient à nouveau évoluer dans une autre direction. En ce qui concerne les recettes propres, on table sur une progression de 1 % par an pour les années 2026 à 2028. Les recettes provenant des dividendes resteront stables. Les intérêts baissent, ce qui entraînera une légère diminution de nos recettes d'intérêts (de 14,5 millions d'euros en 2026 à 14 millions d'euros en 2027 et 13,5 millions d'euros en 2028). L'évolution générale des recettes ordinaires se présente comme suit : +2,92 % en 2026, +3,73 % en 2027 et 4,62 % en 2028.

En ce qui concerne les **dépenses ordinaires**, les frais de personnel représentent la majeure partie des dépenses. Ces derniers augmenteront d'environ 3,59 % par an en 2026, 2027 et 2028, soit moins rapidement que par le passé. Les autres frais de fonctionnement augmenteront de 2,5 % par an, ce qui représente également une progression plus lente. L'évolution générale des dépenses ordinaires se présente comme suit : +2,75 % en 2026, +2,75 % en 2027 et 2,97 % en 2028. Les recettes ordinaires seront donc plus élevées que les dépenses ordinaires.

En ce qui concerne les **recettes extraordinaires**, il convient de noter que les recettes provenant des subsides ne changeront pas beaucoup. Le ministère des Affaires intérieures a mis en place un groupe de travail chargé d'élaborer une réforme des subsides versés par l'État aux communes. Madame le bourgmestre Lydie Polfer et moi-même représentons la Ville au sein de ce groupe de travail. Nous nous engageons pour que la Ville soit traitée de la même manière que les autres communes, notamment parce que la Ville est la seule commune du pays à ne pas recevoir de subsides de l'État pour la construction d'écoles. Nous nous battons pour que cela change. Nous tiendrons le conseil communal informé de l'évolution des négociations. Les recettes extraordinaires provenant de la vente de terrains sont estimées à 5 millions d'euros par an (2026 à 2028), celles provenant de la vente de biens immobiliers / de logements « quota » à 7 millions d'euros. Les recettes provenant du Pacte logement 2.0 sont estimées à 5 millions d'euros pour 2026 et à 6 millions d'euros pour 2028.

Au niveau des **dépenses extraordinaires**, il convient de mentionner en particulier les dépenses pour l'acquisition de bâtiments et de terrains. Le budget prévoit 50 millions d'euros par an pour l'acquisition de terrains et également 50 millions d'euros par an pour l'acquisition de bâtiments déjà construits (2026-2028), ce qui représente une augmentation substantielle par rapport aux années précédentes. Cela témoigne des efforts considérables déployés par la majorité DP-CSV pour acquérir des terrains et des bâtiments, ainsi que de la

volonté politique de continuer à investir massivement dans la construction de logements. Le système de quotas prévoit que la commune peut acquérir au moins 10 % des logements dans le cadre de chaque projet de construction de logements privés. Le terrain correspondant ne doit pas être payé. Les coûts de construction des logements sont pris en charge par la commune. Je ne peux pas vous indiquer de chiffres précis, car nous ne savons pas encore aujourd'hui combien de projets de construction déjà prévus seront réalisés. Ce qui est sûr, c'est que la Ville a également ses propres projets de construction de logements en plus des logements « quota ». Si nous achetions tous les logements sociaux qui nous sont proposés au cours des cinq prochaines années, les dépenses s'élevaient à environ un milliard d'euros, ce qui épuiserait presque complètement nos réserves. C'est pourquoi la demande de l'opposition, qui souhaite que tous les logements achetés restent la propriété de la Ville, n'est pas réaliste. Je reviendrai sur les grands projets d'infrastructure (écoles, infrastructures sportives, etc.). Afin de maintenir l'équilibre des finances de la Ville, nous devons revendre un certain nombre de logements « quota ». On peut cependant discuter de la forme de cette revente. Il reste également à déterminer combien de logements seront concernés. Nous allons essayer d'obtenir des chiffres plus précis dans les mois à venir. Le collège échevinal se penche sur la question de savoir comment nous pouvons procéder. D'une part, il s'agit d'acquérir le plus grand nombre possible de logements et de les garder en possession de la Ville, d'autre part, de garder un œil sur notre situation financière.

Il est vrai que le bail emphytéotique pose problème. Toutes les banques ne sont pas prêtes à financer des baux emphytéotiques. De plus, nous remarquons que beaucoup de gens ont du mal à accepter qu'ils ne sont pas entièrement propriétaires de leur logement. Il convient donc de se demander s'il ne vaudrait pas mieux vendre à l'avenir une petite partie des logements en nue-propriété plutôt que de se lancer uniquement dans la voie du bail emphytéotique.

Il va de soi que la Ville s'efforce de proposer en location le plus grand nombre possible de ses logements. Mais la Ville a également l'obligation d'aider les gens à devenir propriétaires de leur logement. C'est également un objectif, tant au niveau communal que national.

Je ne vais pas m'étendre sur les chiffres concernant Luxtram. Ce qui est important, c'est que des tronçons de tramway supplémentaires soient construits sur le territoire de la capitale.

D'autres communes disent souvent que la Ville de Luxembourg nage dans l'argent. Le tableau des projets votés et non votés que nous avons décidé de mettre en œuvre montre clairement comment les réserves diminueraient si tous les projets étaient effectivement réalisés. Fin 2023, la Ville disposait de réserves d'un montant de 1,356 milliard d'euros. Fin 2024, elles s'élevaient à 1,215 milliard d'euros. Fin 2025, les réserves s'élèveront à près d'un milliard d'euros, puis elles diminueront à 779 millions d'euros fin 2026, 516 millions d'euros fin 2027 et 308 millions d'euros fin 2028. Après avoir puisé dans les réserves, il reste encore à financer des projets pour un montant de près d'un milliard sept cents millions d'euros. La Ville souhaite investir ces fonds dans de bons projets, dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens.

Il n'y a toutefois pas lieu de paniquer : les finances de la Ville sont toujours solides et saines. La politique du collège échevinal, de la majorité, est ambitieuse, notamment en ce qui concerne le logement et les infrastructures, mais nous sommes également prudents. C'est pourquoi il est important de réfléchir à ce que nous ferons des logements que nous aurons achetés. Je compte sur la compréhension du conseil communal lorsque nous soumettrons des propositions plus concrètes.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : En ma qualité de président de la commission des finances, je suis heureux d'être le premier orateur après Monsieur l'échevin des finances Laurent Mosar. Le plan pluriannuel de financement n'est pas à proprement parler un plan pluriannuel politique. Il montre plutôt comment nous finançons notre politique. L'objectif est de créer une vue d'ensemble que nous transmettrons au gouvernement. Les plans pluriannuels de financement de toutes les communes sont rassemblés par le gouvernement, puis transmis à l'Union européenne à Bruxelles. Comme les autres pays de l'UE, l'État luxembourgeois doit également soumettre son programme pluriannuel à l'UE.

Monsieur l'échevin Mosar a déjà expliqué que la Ville souhaite financer ses projets avec ses propres ressources. Le plan d'investissement de la Ville est très ambitieux. Les investissements dans les projets déjà votés s'élèvent à 2 milliards 237 millions d'euros, ceux pour les projets non encore votés à 2 milliards 278 millions d'euros. 600 millions d'euros des investissements dans les projets votés ont déjà été réalisés, ce qui signifie qu'il reste encore 1,6 milliard d'euros à investir. À cela s'ajoutent les investissements dans les projets qui n'ont pas encore été votés.

Les tableaux figurant dans le document que nous avons sous les yeux donnent une vue d'ensemble, y compris des projets qui n'ont pas encore été soumis au vote, des projets qui sont encore en cours d'élaboration par nos services, des autres plans du collège échevinal, des objectifs politiques fixés et, en même temps, de la manière dont tout cela sera financé.

Le PPF repose sur des hypothèses de base qui nous sont communiquées par le ministère des Affaires intérieures, tant en ce qui concerne les recettes que les dépenses. Le ministère des Affaires intérieures, à son tour, reçoit ces chiffres – relatifs à l'inflation, la croissance, la situation de l'emploi, etc., au cours des prochaines années – du ministère des Finances.

Le PPF fournit des informations sur les projets à venir, qui sont quantifiés ici. J'aimerais en mentionner quelques-uns. Dans la rubrique « Services généraux », 345 millions d'euros sont inscrits pour des projets qui n'ont pas encore été votés, dont environ 233 millions d'euros pour le Service Serco, ainsi que 100 millions d'euros pour le projet « Schluëchthaus ». Un projet très créatif et très ambitieux sur le plan architectural a été retenu comme gagnant du concours d'architecture organisé pour ce dernier projet. Le projet n'a pas encore été soumis au vote. Les travaux préparatoires sont en cours.

Un budget de 400 millions d'euros a été inscrit au PPF en vue du déménagement du siège du Service Autobus du site « Bouillon » vers un nouveau site. Ce projet de grande envergure s'inscrit dans le cadre des efforts supplémentaires visant à soutenir la mobilité et les transports publics.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, le projet de construction d'un nouveau centre de recyclage est particulièrement intéressant. 296 millions d'euros sont inscrits à cet effet au PPF.

Les investissements que j'ai cités ne seront pas tous réalisés au cours des trois prochaines années. Il s'agit de projets non votés qui seront soumis au conseil communal au cours des trois prochaines années et qui pèseront ensuite sur le budget à hauteur de 10, 20 ou 30 millions d'euros par an, et plus tard davantage. La nécessité de mettre en œuvre ces projets de grande envergure ne fait aucun doute. Avec l'achèvement du nouveau centre de recyclage, le site « Stade » pourra être utilisé pour la construction de logements. Il en va de même pour le site « Porte de Hollerich ».

Je souscris pleinement aux déclarations de Monsieur l'échevin Mosar au sujet de la diversité et des objectifs de la Ville en matière de construction de logements. Le PPF prévoit 321

millions d'euros pour les quatre prochaines années. Environ 100 millions d'euros par an seront investis dans l'acquisition de terrains et de logements. Nous espérons pouvoir nous attaquer dans les années à venir au grand projet de construction de logements « Villeroy&Boch », qui n'a pas encore été voté et qui comporte des dépenses de 117 millions d'euros.

Compte tenu des 100 millions d'euros que nous allons dépenser chaque année pour la construction de logements, les 7 ou 8 millions d'euros de recettes provenant de la revente des logements achetés ne pèseront pas lourd. La volonté d'autoriser une diversité en matière de stratégie est toutefois à saluer expressément.

Parmi les projets qui intéressent particulièrement les citoyennes et les citoyens, je voudrais citer le projet d'une piscine en plein air (25 millions d'euros), la construction d'une salle de sport et d'une piscine à Kirchberg (100 millions d'euros), la construction d'un complexe scolaire et sportif dans la rue Verte (150 millions d'euros) ainsi que le projet Mansfeld (68 millions d'euros). Le PPF prévoit en outre 40 millions d'euros pour la construction d'une nouvelle école et d'un foyer scolaire dans la rue Adolphe Fischer.

Nous sommes heureux que la Ville dispose des moyens financiers nécessaires pour réaliser ces projets importants. En même temps, j'espère que nos réserves seront encore plus élevées en 2028 que ce que prévoit le PPF. Pour conserver sa liberté d'action, il faut disposer de réserves financières, sans avoir à demander de fonds à un ministère ou à contracter un emprunt auprès d'une banque. Je considère que la capacité de garantir cette liberté d'action dans les années à venir grâce à une politique financière saine est la force absolue de notre politique. Je ne peux donc que féliciter le collège échevinal de sa bonne politique financière.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : La discussion sur le plan pluriannuel de financement au sein du conseil communal et de la commission des finances est un exercice utile, surtout pour nous, les groupes d'opposition, car il nous permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble des projets prévus à moyen et à long terme. Nous constatons que de nombreux projets sont en cours de planification. Un tableau récapitulatif des réserves financières et de leur utilisation au cours des prochaines années a été établi. Il n'est pas certain que les réserves évoluent comme le prévoit le PPF, car tous les projets inscrits au budget ne seront pas nécessairement réalisés au cours de l'année correspondante. Néanmoins, le PPF est un outil important qui nous permet de voir quels projets sont en cours de planification.

Le PPF comprend de nombreux projets de réaménagement de rues et de places. La liste est longue, les coûts sont élevés. Il faudrait cependant réaménager les rues et les places de manière à ce qu'elles soient adaptées aux besoins futurs et qu'elles apportent une plus-value aux habitants. Le groupe *déi Gréng* ne se lasse pas de critiquer le fait que le réaménagement des rues ne s'accompagne pas de mesures visant à apaiser le trafic. On ne veille pas vraiment à favoriser les modes de transport doux. Il manque des mesures de végétalisation et des espaces où les gens peuvent se rencontrer. Une ville qui veut gérer ses fonds de manière responsable devra faire un effort supplémentaire dans les années à venir en matière d'innovation, de durabilité, de mobilité douce, de végétalisation, de création d'espaces de rencontre, etc. Ces derniers mois, notre groupe a souligné à plusieurs reprises les manquements, par exemple dans la rue Jean-François Gangler, la rue Nic Martha et aux abords de la place Jeanne d'Arc. Nous espérons que le collège échevinal tiendra davantage compte de nos propositions constructives à l'avenir.

Nous saluons la volonté du collège échevinal d'investir davantage dans la création de logements supplémentaires dans les années à venir. Cependant, le collège échevinal laisse

également entendre que cela représente beaucoup de travail pour la Ville et qu'il n'est pas certain que tout cela puisse être réalisé. D'une part, cela ne peut être prévu à ce stade, d'autre part, nous pensons qu'il est d'autant plus important que la Ville se dote d'une véritable stratégie. En tant que membre du conseil communal, il est difficile d'évaluer à ce stade la quantité de travail que nos services pourront accomplir. Pour que nous puissions débattre de la question de savoir si la Ville doit acheter davantage de logements « quota » ou si elle doit plutôt s'orienter vers la construction de plus de logements en régie propre, et comment la Ville peut se positionner de manière optimale à cet effet, il faut une véritable stratégie et des services dotés d'effectifs encore plus importants. Je dois malheureusement constater que rien ne bouge et que nous sommes dans le flou en ce qui concerne les projets du collège échevinal. Le plan d'action environnemental et le plan de mobilité sont des instruments qui permettent au conseil communal de comprendre la stratégie poursuivie par le collège échevinal, même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec toutes les mesures. C'est pourquoi nous appelons à nouveau les responsables à se doter d'une stratégie et à veiller à ce que les services disposent des effectifs requis. Il y a quelques années déjà, j'avais indiqué que le nouveau Pacte logement et son article 29bis allaient avoir des conséquences importantes pour la Ville et que celle-ci devait s'y préparer au mieux.

Nous nous attendions à trouver dans le PPF plus de chiffres sur l'extension du réseau de tramway.

Le présent plan ne contient que des informations sur les lignes de tramway déjà votées, mais pas sur les extensions prévues dans le plan de mobilité. Il convient de mentionner la route d'Arlon et la route d'Esch. En commission, on nous a dit que ces extensions étaient prévues, mais que les informations afférentes n'ont pas encore été inscrites au PPF. Lorsque des annonces sont faites dans le plan de mobilité, nous devons pouvoir compter sur le fait que les projets correspondants figurent sur la liste des priorités du collège échevinal.

Nous nous attendions également à ce que le collège échevinal s'engage davantage, par exemple, en faveur de la création de crèches communales dans tous les quartiers de la ville. Le PPF actuel ne contient rien à ce sujet. Nous regrettons également le fait qu'aucun projet définitif ne soit mentionné pour l'*Abrigado*, de sorte qu'il semble que l'on en restera à une solution provisoire. Une solution définitive devrait être envisagée dès que possible.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Monsieur l'échevin Mosar a déclaré que si la Ville achetait tous les « quotas » possibles sur la base de l'article 29bis du Pacte logement 2.0, cela entraînerait des coûts d'un milliard d'euros. Si la Ville conservait ces logements dans son parc immobilier et les louait pendant au moins 40 ans, l'État lui rembourserait 75 % du prix de revient, de sorte que les coûts ne s'élèveraient plus à un milliard d'euros.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Je remercie Monsieur l'échevin Mosar pour l'excellent rapport. Le PPF est en effet un exercice intéressant, car il montre comment la Ville va investir les fonds dont elle dispose dans les années à venir. De nombreux projets sont en cours de planification. Pour 2026, les projets votés s'élèvent à 250 millions d'euros. Pour 2027, ce seront 178 millions d'euros et pour 2028 133 millions d'euros. Pour les projets qui n'ont pas encore été votés, 241 millions d'euros sont inscrits pour 2026, 322 millions d'euros pour 2027 et 343 millions d'euros pour 2028. Il s'agit donc d'investissements très importants. Étant donné que les finances de la Ville dépendent fortement de la place financière, la Ville ne peut pas tout décider à elle seule. Nous sommes tributaires de la situation nationale.

Même si la population de la capitale a connu une croissance moins forte que la population au niveau national – ce qui est

certainement dû à diverses crises, notamment dans le secteur de la construction –, les conventions qui étaient à l'ordre du jour aujourd'hui montrent que la Ville rachète des projets VEFA, ce qui aura pour conséquence que la Ville entrera en possession de nombreux logements dans les années à venir et que la situation du marché du travail dans la capitale pourra ainsi être améliorée. Cela signifie que nous pouvons proposer des logements aux personnes à la recherche d'un emploi sur le territoire de la capitale. Il est donc à saluer que près de 100 millions d'euros soient prévus pour l'achat de terrains et de bâtiments.

Le Service Autobus va déménager et il est prévu que l'ancien site sera restructuré et utilisé à d'autres fins, ce qui permettra de générer des revenus.

Je me réjouis également du fait que les projets des écoles et des crèches puissent se poursuivre et que nous puissions espérer compter sur des subsides de l'État. La construction d'une piscine à Kockelscheuer et de plusieurs halls sportifs, par exemple au Kirchberg, est également une bonne nouvelle.

Il est important de maintenir la qualité de vie dans la ville, même si à l'avenir, certains des bâtiments acquis devront être revendus si la situation ne se développe pas comme nous le souhaitons tous.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Tout d'abord, je voudrais moi aussi remercier Monsieur l'échevin Mosar pour son rapport. Fin 2024, la Ville disposera de réserves d'un montant de 1,2 milliard d'euros. Afin d'avoir une vue d'ensemble claire de la situation financière de la Ville, il serait important de connaître la valeur de notre patrimoine. Les prévisions prévoient une baisse des réserves de 1,3 milliard (fin 2023) à 308 millions d'euros (fin 2028). D'autre part, il faut garder à l'esprit que la Ville acquiert également des biens immobiliers pendant cette période et qu'elle en possède déjà beaucoup. Par conséquent, la valeur de notre patrimoine augmente. En tant que membre du conseil communal, il ne m'est pas possible d'évaluer si une baisse des réserves à 308 millions d'euros représente un risque pour la Ville ou non. Pour quelqu'un qui possède un patrimoine de 10, 20 ou 30 milliards d'euros, une baisse à 308 millions d'euros de réserves ne représente pas un risque financier. Si la Ville a besoin d'argent, elle pourrait vendre une partie de son patrimoine ou faire appel à une banque pour financer des projets et utiliser le patrimoine de la Ville comme garantie pour un prêt.

Le plan pluriannuel de financement indique que le montant des projets restant à financer après le recours aux réserves s'élève à 1,7 milliard d'euros. L'État ne prendra-t-il pas en charge une partie des coûts, de sorte que le montant sera moins élevé ?

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Nous sommes également d'avis qu'il est important qu'une ville dispose de réserves, car celles-ci lui confèrent une certaine liberté d'action et une certaine sécurité. Cependant, on sait aussi que lorsque les comptes sont disponibles, la situation financière de la Ville est toujours meilleure que ce qui était indiqué dans le projet de budget. Il ne faut donc pas céder au catastrophisme, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il ne faille pas faire preuve de prudence. Dans ce contexte, il semble étrange que la Ville veuille vendre des logements « quota » pour 6 ou 7 millions d'euros dans les années à venir. Cela soulève la question de la finalité d'une telle démarche.

Madame la conseillère Miltgen a souligné à juste titre que la Ville peut bénéficier d'une aide financière considérable de l'État (75 % maximum du prix de revient) pour les logements qu'elle détient pendant 40 ans. Nous ne connaissons pas encore les derniers détails de la réforme annoncée par le ministre des Affaires intérieures, mais il est tout à fait possible qu'il y ait un ajustement des subsides pour logements caritatifs. Comme les logements seront proposés à la location, cela

générera également des revenus pour la Ville, de sorte que je ne comprends pas les chiffres du tableau. Avec 5.000 logements, la Ville percevrait théoriquement 1,1 milliard d'euros sur une période de 6 ans.

Le groupe *déi Lénk* estime qu'il est important que la Ville dispose d'un parc de logements important, car de nombreux citoyens ne disposent pas des fonds propres nécessaires pour acheter un logement. Pendant longtemps, les citoyens issus de la classe ouvrière ont pu s'offrir un logement de la SNHBM. Aujourd'hui, la situation est complètement différente. Il est donc important que la Ville dispose d'un grand parc de logements et qu'elle les propose à la location. Pour pouvoir gérer ce parc de logements, il faut créer une agence communale. La Ville doit se doter d'une stratégie. En tant que conseillers communaux, nous voulons savoir comment la Ville veut procéder et quels investissements elle prévoit dans les logements « quota ». S'il s'avère à un moment donné qu'il n'est plus possible d'acquérir d'autres logements de ce genre, on pourra en discuter, mais il faut d'abord se doter d'une stratégie.

Il y a quelques années, le groupe *déi Lénk* avait posé une question au sujet des hébergements d'urgence à la ministre de la Justice de l'époque. Dans sa réponse, la ministre avait mentionné 15 expulsions par mois au niveau national. Une partie de ces expulsions ont sans aucun doute été réalisées sur le territoire de la capitale. Il est donc important de disposer de structures d'urgence suffisantes. Quelles sont les mesures que le collège échevinal entend prendre pour que les personnes concernées par une expulsion puissent être logées dans un centre d'hébergement d'urgence avant d'avoir trouvé un autre logement ?

Le PPF ne précise pas si la Ville prévoit de créer de nouvelles crèches communales d'ici 2028. Est-il prévu de créer d'autres crèches publiques ?

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Le plan pluriannuel de financement est un instrument qui définit le cadre de la politique de la majorité actuelle. Nous aimerions qu'il s'agisse plus souvent d'un plan de politique commune. Je vais essayer de ne pas faire un deuxième discours budgétaire, mais il y a quelques points qui nous interpellent. L'un d'entre eux est le déclin de la croissance démographique à Luxembourg-Ville par rapport à la croissance démographique au niveau national. Pourquoi moins de personnes s'installent-elles dans la capitale ? Une réponse est sans aucun doute : parce que les gens ne trouvent pas de logement ici. Entre 2026 et 2028, 100 millions d'euros par an sont prévus pour l'acquisition de terrains et de bâtiments. Combien de logements abordables, qui resteront la propriété de la Ville, seront créés ? Monsieur le conseiller Wagner a parlé à juste titre d'une situation d'urgence. La Ville doit réagir rapidement. Le PPF ne fait pas apparaître de priorités en ce sens. Le collège échevinal se félicite des nombreux logements qui seront créés en 2025, mais le fait est que les projets mentionnés ont été approuvés par le conseil communal il y a trois ou quatre ans et que leur mise en œuvre aura lieu cette année. Le collège échevinal ne devrait donc pas se féliciter de ce qui a été décidé il y a des années. Il s'agit de prendre en compte la situation d'urgence d'aujourd'hui en prenant des décisions rapides. Or, nous devons constater que le PPF ne va pas assez loin sur ces points. Le parc de logements de la Ville doit s'agrandir, et même si cela implique d'utiliser une partie des réserves financières de la Ville, je souhaiterais que l'acquisition de logements soit encore plus prioritaire. Pendant la campagne électorale, le groupe LSAP s'est engagé en faveur de la création d'une agence communale du logement. Il est important que la Ville devienne un acteur actif sur le marché du logement. En proposant des logements abordables, on peut influencer le marché. Nous devons suivre cette voie dans l'intérêt de nos citoyens.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Ce fut un débat intéressant et les questions et propositions de l'opposition étaient constructives. Une démocratie vivante signifie que des opinions différentes peuvent coexister. Il reste à voir quelles seront les bonnes décisions que nous prendrons à l'avenir.

Nous voulons évidemment présenter des chiffres plus concrets dans les mois et les années à venir, et nous réfléchissons à une stratégie ou à un plan, quel que soit le terme qu'on souhaite utiliser. Il faudra cependant garder à l'esprit qu'il existe de nombreuses incertitudes. La hausse des taux d'intérêt ces dernières années a remis en question bien des certitudes. Il n'est donc pas toujours facile de faire des prévisions fiables. L'opposition critique le fait que le collège échevinal présente régulièrement des chiffres qui s'avèrent faux lors de la présentation des comptes. Le fait est qu'il est pratiquement impossible de présenter des chiffres précis concernant la situation future, car nous risquons toujours de les voir changer en raison d'aléas.

J'ai déjà mentionné que la politique des collègues échevinaux précédents visait principalement à aider les citoyens à acquérir un logement. Je me souviens encore très bien qu'à l'époque, beaucoup de personnes étaient intéressées par les logements que la Ville proposait à la vente. Aujourd'hui, la situation est différente pour plusieurs raisons, comme l'évolution de la société et la hausse des taux d'intérêt. Dans ce contexte, la question se pose de savoir si les baux emphytéotiques, tels que ceux conclus par l'État (SNHBM), la Ville de Luxembourg et d'autres communes, continuent de répondre au mieux à un certain nombre d'exigences en matière de logement. Je ne peux pas répondre aujourd'hui avec certitude à cette question, mais elle mérite sans aucun doute d'être discutée.

Le parc immobilier de la Ville se compose de trois types de logements : les logements « quota », les logements en VEFA et les logements créés dans le cadre de projets communaux. Actuellement, nous ne recevons de soutien financier de l'État que pour les logements « quota ». La Ville doit financer tous les autres logements avec ses propres ressources – y compris ceux qui seront créés sur des terrains appartenant à la Ville dans le cadre des grands projets de construction de logements.

En ce qui concerne les logements « quota », nous allons examiner combien nous allons en acheter et quel sera le montant des subsides de l'État en conséquence. Dans l'hypothèse où la Ville achèterait des logements « quota » pour un milliard d'euros dans les années à venir et où nous bénéficierions d'un subside de 75 % pour tous les logements achetés, l'État devrait verser 750 millions à la Ville. Étant donné que d'autres communes ont également droit à des subsides, l'État devrait faire face à des dépenses considérables. On peut bien sûr mettre en avant que les investissements réalisés seraient récupérés par le biais des loyers, mais il faut également tenir compte du fait que la Ville prendra en charge le préfinancement.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : En supposant que la Ville achète des logements « quota » pour un milliard d'euros, qu'elle les conserve et les propose à la location, elle bénéficierait de subsides pouvant atteindre 75 % des coûts de construction. Les coûts pour la Ville ne s'élèveraient donc plus à un milliard d'euros.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : La Ville devrait alors toujours préfinancer 250 millions. Les logements « quota » ne représentent qu'une petite partie des vastes projets de construction de logements à Luxembourg-Ville. Je ne suis pas non plus certain que nous puissions bénéficier d'un subside maximal de 75 % pour tous les logements sociaux que nous aurons achetés. Il faudra donc garder cela à l'esprit et faire preuve de prudence.

Je voudrais rappeler à Monsieur le conseiller Weidig que la Ville n'est pas une entreprise commerciale. La Ville ne peut pas vendre des bâtiments scolaires, des infrastructures sportives, etc., et je ne sais pas non plus si nous pourrions utiliser des bâtiments entiers comme garantie pour un prêt immobilier. Nous ne devrions donc pas comparer des pommes et des poires.

Le présent plan pluriannuel de financement couvre les années 2026 à 2028 et ne fournit pas de prévisions jusqu'en 2032 ou 2035. Les investissements relatifs à la réalisation des lignes de tramway évoquées par Monsieur le conseiller Benoy seront pris en compte dans un prochain PPF couvrant les années postérieures à 2028.

Je remercie tous les intervenants pour ce débat constructif et j'espère que nous pourrons, l'année prochaine, dans le cadre du prochain PPF, apporter des éléments un peu plus concrets en ce qui concerne le financement des logements publics.

VIII. SUBSIDES EXTRAORDINAIRES

Il est proposé au conseil communal d'accorder au club de tennis TC Spora des subsides extraordinaires d'un montant de 5.162.040 € pour la construction d'un nouveau club-house. Le plafond pour la construction proprement dite est fixé à 4.240.000 € hors TVA et le plafond pour les honoraires à 172.000 € hors TVA.

Madame Pascale KROMBACH-AREND (DP) : Il est prévu d'accorder à l'association TC Spora des subsides d'un montant de 5.162.040 € pour la construction d'un nouveau club-house avec des tribunes couvertes pour les spectateurs. Le montant est élevé, mais une nouvelle construction s'impose. Le projet nous a été présenté en commission des sports par des représentants de l'association et par l'architecte. Le club TC Spora, fondé en 1967 et comptant actuellement plus de 1.500 membres, est très diversifié et connaît un grand succès avec ses nombreuses activités, telles que le baby-tennis, le mini-tennis, le tennis d'école, le tennis de tournoi et le « Tennis pour tous ». L'association compte actuellement 150 personnes sur la liste d'attente.

Le club s'est fixé pour objectif de développer davantage le « Tennis pour tous » et les cours de para-tennis (pour les aveugles, les personnes en fauteuil roulant ou les personnes handicapées mentales). Dans le domaine du para-tennis, des cours d'une durée totale de 8 à 10 heures par semaine sont actuellement dispensés par un entraîneur certifié. Le TC Spora est le seul club du pays à proposer une telle offre. Liz Conzemius, l'actuelle championne du monde de para-tennis, est membre de l'association.

Le club-house actuel a plus de 50 ans et ne répond plus aux normes en vigueur. Les bureaux n'ont pas de chauffage et le hall a également pris de l'âge. Le toit du hall n'est pas étanche, ce qui s'est à nouveau manifesté lors des dernières fortes pluies. De plus, le parking et le site sont difficilement accessibles. Cela est d'autant plus vrai pour les personnes à mobilité réduite. Il reste donc beaucoup à faire. Dans un premier temps, le club s'est fixé comme priorité de remplacer l'ancien club-house par un nouveau.

Le projet prévoit un bâtiment de deux étages d'une surface totale d'environ 1.000 mètres carrés. Afin d'économiser de l'argent, le bâtiment ne disposera pas d'un sous-sol. Le projet prévoit des bureaux pour les entraîneurs, un poste de premiers secours, une pièce pour le secrétariat, une petite boutique, un bar, des vestiaires et des installations sanitaires. Le

nouveau bâtiment sera facilement accessible aux personnes handicapées. Il est prévu de construire une rampe d'accès au hall. L'ancien accès sera conservé. Des tribunes couvertes sont prévues pour les spectateurs. Seul inconvénient : le mur de tennis devra être enlevé jusqu'à nouvel ordre par manque de place. Si l'ancien club-house est rénové ultérieurement, le mur pourrait y être remis à sa place. Le nouveau club-house sera une construction préfabriquée en bois régional avec un toit plat sur lequel sera installé un système photovoltaïque. Un chauffage au gaz, un bassin de rétention des eaux de pluie et un parking à vélos couvert sont prévus. Les infrastructures de tennis resteront accessibles pendant les travaux, qui dureront un an et demi. Le club-house existant pourra être utilisé jusqu'à l'achèvement du nouveau bâtiment.

Le TC Spora préfinancera le projet. Sur présentation des factures payées, la Ville remboursera au club 80 % des coûts, le montant maximal étant fixé à 5.162.040 euros.

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : L'association TC Spora a besoin d'un nouveau clubhouse. Je tiens à remercier le président de l'association et l'architecte d'avoir présenté le projet en commission. La construction d'une rampe permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement aux infrastructures sportives. Il faut s'en réjouir. Je salue également le fait que l'association TC Spora propose depuis quelques années des cours de para-tennis. Le club produit de nombreux bons sportifs. Madame la conseillère Arend a déjà mentionné le grand succès de Liz Conzemius, membre du club. Depuis décembre 2024, Liz Conzemius est championne du monde dans sa catégorie de tennis pour malvoyants.

Le club dispose de 10 courts de tennis, compte environ 1.500 membres et a actuellement 150 personnes sur liste d'attente. Le hall de tennis couvert a également pris de l'âge. Pendant la saison hivernale, les courts extérieurs sont recouverts de « bulles ». Le club propose également du baby-tennis. Il est prévu de développer l'offre « Tennis pour tous ». Avec la construction d'un nouveau club-house, l'association gagnera encore en attractivité.

Le mur de tennis devra être enlevé par manque de place. J'ai entendu dire qu'un tel mur était très important pour l'entraînement.

Les infrastructures sportives du TC Spora sont situées sur le site de *Bambësch*, qui a une valeur inestimable pour la Ville. Il faut veiller à ce que le site et le club ne soient pas les victimes de leur succès, au pire aux dépens de la nature. Depuis des années, le problème du stationnement est important. Le club ne peut pas résoudre ce problème à lui seul. Il n'y a pas assez de place pour agrandir le parking existant du club, et l'espace de l'autre côté (« Laffreff ») est souvent saturé. D'où la nécessité de repenser l'ensemble de la mobilité et de l'accessibilité du site. La Ville de Luxembourg, mais aussi les communes environnantes, doivent agir. Une ligne de bus dessert le site, mais la question se pose de savoir si l'offre de bus est utilisée de manière optimale. Un itinéraire cyclable relie le Rollingergrund au *Bambësch*, mais cet itinéraire n'est pas aménagé en site propre, et comme la route monte fortement, il est particulièrement dangereux pour les cyclistes d'être dépassés par des voitures. Il n'y a pas de râteliers à vélos près de l'aire de jeux pour enfants, ni sur le parking « Laffreff ». Peut-être que des râteliers seront installés près du nouveau clubhouse. Lorsque des championnats de tennis ont lieu, tous les emplacements de stationnement sont occupés et de nombreuses voitures sont garées le long de la route, ce qui représente une situation dangereuse pour les personnes qui montent et descendent de voiture, car il s'agit d'une route très fréquentée et les automobilistes y roulent souvent vite.

À ma question relative au mode de chauffage du nouveau clubhouse, on m'a répondu en commission qu'un chauffage

au gaz serait installé. À notre question de savoir si une installation photovoltaïque serait installée, on nous a répondu que ce point était encore à l'étude. Combien d'arbres devront être abattus pour la mise en œuvre du projet sur ce site sensible ?

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Le TC Spora est une association importante à Luxembourg-Ville. Le club compte de nombreux membres et a remporté de nombreuses victoires sportives. Il joue également un rôle social important, de sorte qu'il est important de le soutenir.

Madame la conseillère Reyland a déjà abordé le problème de la mobilité et de l'accessibilité du site. Il faut beaucoup de courage pour s'y rendre à vélo, car la route monte en pente raide et il est dangereux pour les cyclistes d'être dépassés par des voitures. Lorsque de nombreuses voitures se garent le long de la route les jours de tournoi, le trajet devient une véritable aventure pour les cyclistes. C'est pourquoi nous demandons à la Ville d'analyser la situation en détail et de vérifier si la mise en œuvre du projet ne pourrait pas s'accompagner d'une amélioration de la situation des cyclistes.

Est-il prévu que l'association puisse proposer une restauration dans le nouveau clubhouse, dont pourraient profiter non seulement les membres de l'association, mais aussi les promeneurs et les familles qui viennent avec leurs enfants sur l'aire de jeux ?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Merci beaucoup pour vos remarques constructives. Nous avons également eu une discussion intéressante en commission des sports. Nous avons beaucoup appris sur le club et ses préoccupations. Nous regrettons tous que le mur de tennis doive être enlevé. En commission, on nous a expliqué que le mur ne pouvait pas être intégré au projet par manque de place. Le club nous a toutefois assuré que le mur de tennis sera réinstallé dès que l'occasion se présentera. Des râteliers à vélos seront intégrés au projet.

Le club-house existant est chauffé au gaz, de sorte que les conduites de gaz sont déjà en place. La pose de réseaux de chauffage urbain impliquerait des travaux importants. Le club a donc proposé de prévoir également un chauffage au gaz pour le nouveau club-house.

Le rapport indique clairement qu'aucun arbre ne sera abattu pour la construction du nouveau club-house. Seules des haies et des broussailles devront être enlevées pour créer le nouvel accès au hall, y compris la construction d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne le problème de parking, la Ville est intervenue à plusieurs reprises auprès de l'ancien gouvernement pour que le parking qui s'étend un peu dans la forêt et qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle puisse au moins être utilisé lors d'événements majeurs. Pour des raisons qui m'échappent, cela nous a été refusé jusqu'à présent. Nous continuerons à insister. La Ville a mis en place des bus pour que les visiteurs puissent se rendre facilement sur le site – mais nous connaissons tous les habitudes des gens. Nous allons redoubler d'efforts pour que davantage de visiteurs prennent le bus.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Le *Bambësch* est une destination d'excursion très appréciée, et pas seulement par les habitants de la capitale. Les visiteurs peuvent s'y rendre en bus, à pied, à vélo ou en voiture. Madame l'échevin Beissel a évoqué l'endroit situé un peu plus haut, où un parking supplémentaire pourrait être créé. Jusqu'à présent, le ministère n'a pas donné son accord. Nous allons à nouveau intervenir auprès du ministre. Lorsque l'association CAL Spora organise une course de cross au *Bambësch*, des navettes sont mises en place. La Ville a mis en place une ligne de bus reliant la Ville-Haute au *Bambësch*. Peu de citoyens

savent que la ligne 33 (départ près du château d'eau de Howald) passe également par Bonnevoie, le quartier de la Gare, le centre-ville et Eich. Pour tous ceux qui veulent aller courir au *Bambësch* le matin, le premier bus part à 6h44 près du château d'eau de Howald. Nous veillerons à ce que la ligne 33 soit encore mieux connue. Cependant, une bonne offre de bus ne signifie pas que les gens ne continuent pas à venir en voiture. C'est pourquoi des emplacements de stationnement doivent rester disponibles.

Nous veillerons à ce que des râteliers à vélos soient installés.

Les études pour le projet de passerelle pour piétons et cyclistes entre le quartier de Limpertsberg et le *Bambësch* sont en cours.

La question de la forte circulation dans la zone du *Bambësch* a été soulevée. Dans le cadre du plan national de mobilité, on a réfléchi à la question de savoir laquelle des deux routes d'accès à partir de Bridel pourrait être fermée à la circulation individuelle motorisée, afin de réserver cette route aux cyclistes et aux transports publics, mais cette décision ne relève pas des compétences de la Ville.

J'espère que le vote sera unanime. N'hésitez pas à m'envoyer un e-mail si vous ne trouvez pas de place de parking sur le site du *Bambësch* ou si vous avez des difficultés à vous y rendre à vélo. Nous chercherons alors des solutions.

L'association TC Spora se voit accorder à l'unanimité un subside extraordinaire d'un montant de 5.162.040 € pour la construction d'un nouveau club-house.

IX. DON DE GÉNÉRATEURS À LA VILLE DE KYIV

La ville de Kyiv a adressé une demande d'aide à la Ville de Luxembourg pour obtenir des générateurs électriques. L'Ukraine est toujours confrontée à d'importants problèmes d'approvisionnement en électricité, ce qui a de graves répercussions sur les infrastructures et la population. En sa séance du 13 décembre 2024, le collège échevinal a décidé de soutenir la ville de Kyiv en faisant don de générateurs pour un budget de 468.000 € (hors TVA).

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Dans un contexte international où les déclarations contradictoires du président américain font parfois craindre pour l'avenir, il s'agit d'un don important et nécessaire. Notre groupe soutiendra bien entendu la livraison de générateurs à Kyiv. D'autres villes ukrainiennes ont-elles déposé des demandes similaires ? Quelle serait la position de la Ville de Luxembourg si d'autres villes ukrainiennes devaient faire de telles demandes ?

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : La Russie bombarde délibérément les infrastructures énergétiques ukrainiennes afin d'affaiblir le pays. C'est pourquoi nous sommes en principe d'accord avec un tel don. Cependant, il ne faut pas être naïf : l'Ukraine est l'un des pays les plus corrompus au monde. Je suppose que nous allons transférer l'argent à la ville de Kyiv pour l'achat de générateurs. Si c'est le cas, cela soulève des questions. Comment pouvons-nous vérifier que l'argent est bien utilisé pour acheter des générateurs ? Pouvons-nous vérifier que les générateurs sont utilisés là où ils sont nécessaires ? La Ville de Luxembourg a déjà livré des bus municipaux mis hors service à l'Ukraine. Y a-t-il eu un suivi ? Je pose ces questions en me basant sur mon expérience, qui m'a appris qu'il vaut mieux annoncer des contrôles.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La Ville de Luxembourg achète les générateurs et les livre à la ville de Kyiv. Ce don est fait en accord avec la ville de Kyiv.

Depuis le début de la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine, la Ville de Luxembourg est en contact avec la ville de Kyiv. Les deux villes sont des capitales. Le bourgmestre de la ville de Kyiv, Vitali Klitschko, a pris contact avec la Ville de Luxembourg. Il y a certainement d'autres villes ukrainiennes qui ont également besoin de générateurs et qui seraient ravies d'un tel don, mais le fait est que nous avons un lien privilégié avec la capitale, Kyiv.

Monsieur le conseiller Weidig a fait référence aux bus que nous avons livrés à l'Ukraine. Le CGDIS a livré des ambulances. L'Ukraine est reconnaissante pour le matériel livré, qui remplira certainement son rôle. Plus vite nous approuverons un tel don, plus vite le matériel pourra être livré. La guerre dure maintenant depuis trois ans. Même après la fin de la guerre, l'Ukraine aura encore besoin de notre soutien pour reconstruire le pays.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : A-t-on vérifié si les bus fournis par la Ville ont effectivement été utilisés et s'ils sont toujours en service ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : On peut supposer que les bus fournis soient toujours en service. Nous n'avons pas envoyé de chauffeurs avec les bus.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Je ne peux pas accepter cette réponse, elle est injuste. Vous savez très bien que je n'ai pas demandé si des chauffeurs de bus avaient été envoyés sur place pour conduire les bus. Je n'ai jamais dit que nous devions contrôler chaque jour l'utilisation des bus livrés.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il serait tout aussi injuste de notre part de demander après un an si les bus livrés ont effectivement été utilisés, sachant que ces bus sont nécessaires de toute urgence. Nous pouvons toutefois demander à l'ambassade si les bus ont rempli leur fonction.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : L'UE a pris en charge la coordination de la livraison des bus en provenance de tous les pays européens.

La donation de générateurs à la ville de Kyiv est approuvée à l'unanimité.

X. ADAPTATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL CRÉANT UNE ALLOCATION DE SOLIDARITÉ

Par décision du 16 décembre 2024, le conseil communal a augmenté de 15 % le montant de l'allocation de solidarité et précisé que l'allocation de solidarité ne peut être demandée qu'une seule fois par année et par communauté domestique. Le conseil communal est maintenant appelé à approuver une modification de la date d'entrée en vigueur de cette adaptation du règlement communal du 10 février 2012 créant une allocation de solidarité : les modifications seront applicables aux allocations ayant trait aux années 2025 (et non 2024) et suivantes. Cette décision relative à la seule entrée en vigueur annule et remplace la décision du 16 décembre 2024.

Cette adaptation du règlement est approuvée à l'unanimité.

XI. AFFAIRES JUDICIAIRES

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : La Ville réclame des dommages et intérêts pour des dommages causés par des particuliers. Il s'agit d'une part d'un arbre endommagé et d'autre part de dommages causés à l'éclairage public. Les dommages et intérêts réclamés pour l'arbre endommagé sont très élevés. S'agit-il d'un arbre gigantesque qui doit être remplacé ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il s'agit d'un grand arbre qui sera remplacé par un autre grand arbre. Cela coûte vraiment très cher.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : L'assurance de l'auteur du dommage va-t-elle prendre en charge les dommages causés ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il faut espérer que l'auteur du dommage ait souscrit une assurance responsabilité civile.

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans différentes affaires.

XII. CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTES

Le conseil communal est appelé à approuver la création de plusieurs postes (un poste au sein de la Cellule Développement économique et commercial (DEC), un poste au Service Eaux et un poste au Service Logement) ainsi que la suppression d'un autre poste au sein de la Cellule Développement économique et commercial.

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.

XIII. MOTION POUR UNE STRATÉGIE GLOBALE DE PROMOTION DU VÉLO ET DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES

Cette motion a été déposée par les groupes parlementaires LSAP, déi gréng et déi Lénk.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous nous étions fixé comme ligne directrice d'essayer de limiter la durée d'une séance du conseil communal à quatre heures si possible. Il est 18h17. Est-ce que le LSAP, déi gréng et déi Lénk souhaitent encore présenter la motion qu'ils ont déposée ?

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Je serai brève.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je vous invite alors à présenter la motion.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Le vélo gagne de plus en plus en importance, car il représente une alternative écologique, économique et flexible à la voiture, convenant particulièrement bien à une ville comme Luxembourg en raison des courtes distances et de l'augmentation du trafic. Le plan de mobilité de la Ville prévoit certes l'extension des

infrastructures cyclables, mais comme chacun sait, il y a un long chemin à parcourir entre un plan et la réalisation de ses objectifs.

Les itinéraires cyclables de la capitale devraient être plus étendus, mieux reliés entre eux et plus sûrs. Parallèlement à la création d'itinéraires cyclables de haute qualité, des infrastructures complémentaires devraient être mises en place. Une approche holistique est nécessaire. Si nous voulons que davantage de citoyens se déplacent à vélo et utilisent le vélo comme moyen de transport alternatif au quotidien, nous devons éliminer tout ce qui les empêche de le faire.

La motion déposée demande au collège échevinal de mettre en place davantage de râteliers et de parkings à vélos, des mini-ateliers de réparation plus accessibles, des pompes à air accessibles 24 heures sur 24 et davantage de stations de lavage pour vélos.

Il s'agit également de communiquer efficacement sur ces nouvelles infrastructures, afin d'encourager les habitants à les utiliser. Nous demandons un soutien global de la culture du vélo. Une telle campagne de communication doit permettre de faire du vélo une véritable alternative durable, saine et moderne à la mobilité conventionnelle.

Des campagnes de sensibilisation et de communication ciblées doivent s'adresser à un large public, toutes tranches d'âge et catégories sociales confondues, afin d'accroître l'attractivité et l'accessibilité du vélo.

Il serait également important de confier à une équipe le développement et la promotion de la circulation à vélo.

De plus, il faudrait aider les gens à découvrir le vélo, car l'expérience pratique est souvent la clé pour convaincre les gens de quelque chose. C'est pourquoi il faudrait organiser des manifestations et des activités autour du vélo, telles que des journées sans voiture, des randonnées à vélo thématiques, des ateliers d'initiation ou de réparation.

Nous espérons que la majorité DP-CSV soutiendra la présente motion, car il s'agit d'une contribution constructive, visant à rendre le vélo aussi attractif et aussi simple que possible pour les citoyens, afin qu'ils considèrent de plus en plus le vélo comme un moyen de transport alternatif pour eux-mêmes dans la vie quotidienne.

Motion

« Le Conseil communal,

considérant

- que le Plan de mobilité de la Ville de Luxembourg prévoit, entre autres, le développement des infrastructures cyclables et la promotion de l'usage du vélo comme moyen de transport écologique et durable ;
- que malgré les investissements dans les pistes cyclables, celles-ci restent souvent insuffisantes, peu sécurisées, mal connectées, et ne répondent pas toujours aux besoins des cyclistes au quotidien ;
- que la Ville de Luxembourg a un rôle clé à jouer dans la promotion d'une mobilité douce en mettant à disposition non seulement des pistes cyclables de qualité, mais également des infrastructures complémentaires telles que des box sécurisés pour vélos, des pompes à air et des stations de lavage adaptées aux vélos ;
- que le manque d'infrastructures peut décourager l'usage du vélo ;

- que bien que le Luxembourg dispose d'une culture du vélo, celle-ci ne touche pas encore une majorité de la population. Pour renforcer son adoption, il est nécessaire de combiner des infrastructures adéquates avec une évolution culturelle visant à positionner le vélo comme une alternative moderne, saine et durable aux autres modes de transport ;
- que la Ville de Luxembourg a un rôle clé à jouer dans la création d'une image positive et attrayante du vélo pour toutes les générations et toutes les classes sociales ;

invite le Collège échevinal :

1. Développement des infrastructures cyclables :

- à procéder à une analyse des besoins en infrastructures complémentaires pour les cyclistes, incluant notamment :
 - des stationnements pour vélos
 - des box sécurisés pour vélos,
 - des pompes à air accessibles 24/7,
 - des points de mini-réparation répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Luxembourg,
 - des stations de lavage de vélos,
- à identifier des emplacements stratégiques pour ces infrastructures, notamment près des nœuds de mobilité, dans des quartiers résidentiels à forte densité et près des lieux d'intérêt ;
- à assurer une communication efficace sur ces nouvelles infrastructures pour encourager leur utilisation par les habitants.

2. Promotion holistique de la culture cycliste :

- à développer un concept global incluant l'engagement d'une personne dédiée à la promotion de la culture cycliste et à l'organisation de campagnes de sensibilisation visant à positionner le vélo comme :
 - une alternative réelle et moderne à la mobilité traditionnelle,
 - une composante essentielle d'un style de vie contemporain qui valorise la santé, le sport et une approche équilibrée du bien-être ;
- à veiller à ce que ces campagnes s'adressent à un large public, incluant toutes les tranches d'âge et tous les niveaux sociaux, pour renforcer l'attractivité et l'accessibilité du vélo.

3. Organisation d'événements et d'activités :

- à organiser régulièrement des événements et des activités autour du vélo (par exemple : des journées sans voiture, des balades cyclistes thématiques, des ateliers d'initiation ou de réparation) pour animer la vie urbaine et renforcer le rôle du vélo comme élément central de la culture locale. »

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Le collège échevinal ne peut pas soutenir la présente motion. J'ai l'impression qu'une nouvelle motion sur le même sujet est déposée toutes les six semaines. Les motions sont soit transmises

à la commission consultative compétente pour discussion approfondie, soit rejetées, comme cela s'est produit récemment. Je pourrais aborder chacun des points de cette motion et montrer que la Ville fait beaucoup.

Le plan de mobilité de la Ville a été présenté au conseil communal l'année passée, et des analyses détaillées supplémentaires ont été annoncées. Un concept de mobilité douce est actuellement en cours d'élaboration en collaboration avec un bureau d'études international. Les premiers résultats de ce travail seront présentés au collège échevinal dans les semaines et les mois à venir. Par ailleurs, nous travaillons à la réalisation d'un plan de la ville pour les enfants (*Kinderstadtplan*). Il s'agira d'un outil extraordinaire, dont aucune autre commune du pays ne dispose à ce jour. La semaine passée, nous avons invité les parents et le personnel enseignant des cycles scolaires 3.1 à 4.2 à une manifestation de lancement afférente au Grand Théâtre. Notre approche est transparente et participative. Le projet de plan de la ville pour les enfants devrait s'achever cette année.

En ce qui concerne la demande de mettre en place des stations de lavage supplémentaires pour vélos, notre service

compétent vérifiera à quels endroits l'installation de telles installations pourrait être utile, de sorte qu'une telle mesure pourrait être prise avant octobre 2025. Toutes les informations sur les parkings à vélos, les boxes à vélos, etc. sont disponibles sur la CityMap, qui est mise à jour en permanence.

Je propose d'organiser une discussion globale en commission consultative en automne de cette année, lorsque les résultats des analyses mentionnées seront disponibles. Nous prendrons alors position sur la motion et indiquerons les points que nous pouvons soutenir et ceux que nous ne pouvons pas soutenir. Le cas échéant, nous proposerons aux auteurs de la motion d'adapter l'un ou l'autre point, afin que tous les groupes politiques puissent être d'accord avec le texte de la motion.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je sou mets la proposition de Monsieur l'échevin Goldschmidt au vote.

La proposition est approuvée à l'unanimité.